



ROMPRE LE CYCLE TROISIÈME RAPPORT D'ÉTAPE

Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario
Rapport annuel 2011

Message du ministre



En tant que ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, j'ai le privilège de diriger la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario et de présenter ce rapport annuel, qui rend compte de trois années d'engagement et d'efforts dévoués en vue de réduire la pauvreté dans notre province et de bâtir un Ontario plus fort.

La Stratégie de réduction de la pauvreté répond évidemment à un impératif moral clair. C'est la bonne chose à faire. Mais il existe aussi des impératifs économiques et sociaux d'une importance cruciale. Notre province et notre société se développeront et prospéreront lorsque chaque enfant et chaque jeune aura la possibilité de réussir et de contribuer à sa communauté. Nous n'avons pas d'autre choix. C'est pourquoi nous avons décidé de concentrer stratégiquement nos efforts sur les besoins des enfants et de leurs familles pendant les cinq premières années

de la stratégie afin de rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

Bien sûr, nos efforts de réduction de la pauvreté se sont faits dans un climat d'incertitude économique considérable. Il est incontestable que la récession économique de ces dernières années a posé des défis importants. Malgré cela, nous continuons d'appuyer résolument notre Stratégie de réduction de la pauvreté, car nous savons qu'elle donne des résultats.

Le taux de pauvreté infantile en Ontario a baissé de 15,2 p. 100 en 2008 à 14,6 p. 100 en 2009, ce qui signifie que 20 000¹ enfants sont sortis de la pauvreté, en partie grâce à nos investissements en faveur des enfants et des familles. Le taux de pauvreté infantile portant sur les familles qui vivent dans une grande pauvreté a également diminué entre 2008 et 2009, passant de 8,5 à 7,3 p. 100, c'est-à-dire que 34 000 enfants sont sortis de la grande pauvreté. La diminution du taux de pauvreté infantile dans les familles monoparentales dirigées par des femmes, qui est passé de 43,2 p. 100 en 2008 à 35,2 p. 100 en 2009, est la plus spectaculaire. Il est important de remarquer que les données de Statistique Canada datent d'il y a 18 mois, ce qui signifie que les statistiques relatives à nos indicateurs fondés sur le revenu sont disponibles uniquement pour la première année de la stratégie. Toutefois, ces évolutions montrent que la Stratégie de réduction de la pauvreté a d'ores et déjà une influence déterminante sur la vie des enfants et des familles en situation de faible revenu.

Au cours des trois dernières années, nous avons pris des mesures volontaires pour aider les familles les plus touchées par la récession, tout en poursuivant nos investissements substantiels en faveur des enfants. Des initiatives importantes, comme le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, le Programme de bonne nutrition des élèves et les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, permettent aux enfants d'avoir le meilleur départ possible et d'augmenter ainsi leurs chances de réussite tout au long de la vie. Nous avons fait des investissements clés pour créer des emplois en Ontario et améliorer notre infrastructure sociale et économique. Dans le même temps, nous aidons les familles à retrouver une santé financière grâce à des soutiens financiers accrus, comme les Crédits d'impôt de l'Ontario, à une augmentation du salaire minimum et à la Prestation ontarienne pour enfants, qui reste une pierre angulaire de notre Stratégie de réduction de la pauvreté.

La réduction de la pauvreté est une mission collective. Je salue, avec respect et gratitude, les efforts inlassables déployés par des milliers de particuliers et d'organismes dans des collectivités de toute la province, dont les contributions permettent chaque jour d'améliorer la situation de nos concitoyens les plus vulnérables. Je tiens également à remercier les nombreux Ontariens et Ontariennes qui ont participé aux débats organisés tout au long de l'année 2011. Je peux vous assurer que vos idées et vos suggestions permettront largement d'étayer notre action future en 2012.

L'honorable docteur Eric Hoskins
Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

¹ La Stratégie de réduction de la pauvreté utilise la Mesure de faible revenu (MFR50) de Statistique Canada, dont l'année de référence est 2008, afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté infantile. Pour 2009, les seuils de la MFR50 sont déterminés en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada aux critères de l'année de référence. En utilisant la méthode de calcul de la MFR de Statistique Canada, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté aurait été de 393 000 et non de 392 000. Dans ce cas, le nombre d'enfants sortis de la pauvreté serait de 19 000, contre 20 000 en vertu de la méthode de calcul de la MFR de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario

Les causes de la pauvreté sont complexes; par conséquent, la démarche qui consiste à réduire la pauvreté en Ontario est une tâche difficile et multiforme. La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario propose un plan complet en vue de répondre aux besoins des Ontariennes et Ontariens et de mettre en place les structures nécessaires pour rompre le cycle de la pauvreté.

Grâce à cette stratégie, l'Ontario se focalise d'abord sur les enfants et leurs familles. Il s'est fixé comme objectif de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 p. 100 en l'espace de cinq ans. Notre plan consiste à investir dans le potentiel de chaque Ontarienne et de chaque Ontarien et nous mettons en place des programmes et des dispositifs de soutien favorisant le dynamisme, la réussite et l'entraide dans l'ensemble de la population. Cette stratégie a été élaborée pour offrir davantage de possibilités aux personnes vivant dans la précarité et pour faire disparaître les obstacles qui se dressent sur leur chemin.

Pour démarrer le mieux possible dans la vie, chaque enfant devrait pouvoir bénéficier de certains éléments essentiels :

- Des programmes d'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde d'enfants d'excellente qualité
- Des dispositifs qui favorisent la réussite scolaire, mais aussi la réussite tout au long de la vie
- Des familles qui ont les ressources favorisant le bien-être de leurs enfants

Tous les Ontariens et Ontariennes devraient avoir accès aux possibilités et aux outils dont ils ont besoin pour réussir :

- Mesures d'allègement fiscal et réformes fiscales
- Accès à l'emploi et possibilité de s'affranchir du chômage
- Salaire minimum équitable et conditions de travail équitables

La santé et la prospérité de l'Ontario reposent sur des fondements socioéconomiques solides :

- Des communautés fortes et des services communautaires efficaces
- Un secteur sans but lucratif valorisé et épaulé

La pauvreté peut toucher chacun d'entre nous. Nous avons donc tous un rôle à jouer pour tenter de la réduire. Le gouvernement de l'Ontario tient à assurer de sa gratitude les nombreux partenaires – particuliers, organismes et communautés de toute la province – qui font une différence au quotidien et qui nous aident à atteindre les objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

ROMPRE LE CYCLE : TROISIÈME RAPPORT D'ÉTAPE

Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario Faits saillants du rapport annuel 2011

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario a été lancée en décembre 2008 avec pour objectif de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 p. 100 en l'espace de cinq ans. Nous avons concentré nos efforts principalement sur les enfants et les familles. Toutefois, nous avons également pris des mesures en vue d'offrir des possibilités aux personnes les plus lésées par la récession économique et de poser les fondements socioéconomiques pour réaliser nos objectifs à long terme de réduction de la pauvreté. Voici les résultats obtenus au bénéfice des Ontariennes et Ontariens :

Entre 2008 et 2009, qui constitue la première année de la Stratégie de réduction de la pauvreté, 20 000 enfants sont sortis de la pauvreté. Ceci représente une diminution de plus de 4 p. 100 du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté.

Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé

- Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein donne une longueur d'avance au plan éducatif à 50 000 enfants âgés de quatre et cinq ans dans près de 800 écoles, tout en permettant à leurs parents d'économiser jusqu'à 6 500 \$ par an pour les services de garde.
- Près d'un million d'enfants et leurs familles bénéficient de la Prestation ontarienne pour enfants. À ce jour, les parents reçoivent des versements annuels pouvant atteindre jusqu'à 1 100 \$ par enfant de moins de 18 ans, un montant maximal qui augmentera à 1 310 \$ en 2013.
- Beaux sourires Ontario fournit un accès à des soins dentaires préventifs à 130 000 enfants.
- Un réseau de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille est en voie d'établissement à l'échelle de la province pour fournir aux enfants et aux familles des programmes et des services intégrés, accessibles et centrés sur les familles dans les collectivités de l'Ontario.
- Les services de garde d'enfants sont transférés au ministère de l'Éducation pour offrir une approche plus intégrée et modernisée du continuum des services de garde d'enfants, d'apprentissage des jeunes enfants et d'éducation.
- Au total, 50 000 enfants bénéficieront de la nouvelle Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui permet de fournir un accès plus rapide à des services d'excellente qualité, d'identifier plus précocement les problèmes de santé mentale chez les enfants et d'intervenir plus rapidement, ainsi que de combler les lacunes importantes dans les services qui sont offerts aux enfants vulnérables et à ceux vivant dans les collectivités éloignées.
- Au total, 4 000 enfants et jeunes autochtones supplémentaires bénéficieront d'un financement destiné au recrutement de nouveaux spécialistes en santé mentale et en traitement des dépendances pour les Autochtones qui fourniront des services adaptés au plan culturel.

- Un financement de 22,7 millions de dollars visant le bien-être des enfants des communautés des Premières nations est accordé pour répondre aux préoccupations sociales et communautaires par le biais de mécanismes d'évaluation et de counseling et d'autres services.
- Le programme Passeport pour ma réussite, qui offre du mentorat et du tutorat, permet une réduction des taux de décrochage scolaire pouvant atteindre jusqu'à 70 p. 100 dans les communautés à faible revenu ciblées.
- Le Programme de bonne nutrition des élèves permet de servir des déjeuners, des collations et des dîners nutritifs à plus de 660 000 élèves en 2010-2011.
- La *Loi de 2011 favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes* élimine les obstacles afin que davantage d'enfants confiés aux soins des sociétés d'aide à l'enfance puissent trouver une famille permanente.

Le taux de pauvreté infantile dans les familles monoparentales dirigées par des femmes a baissé, passant de 43,2 p. 100 en 2008 à 35,2 p. 100 en 2009.

Des possibilités offertes à tous

- Le premier examen complet de l'aide sociale entrepris depuis 20 ans en Ontario est en bonne voie, avec pour objectif de simplifier l'aide sociale et de mieux la coordonner, ainsi que d'aider davantage de personnes à trouver un emploi.
- Les gouvernements provincial et fédéral concluent une nouvelle entente concernant le logement abordable qui prévoit un financement de 481 millions de dollars pour construire 1 000 nouveaux logements abordables et en rénover plus de 6 000 et pour créer plus de 5 000 emplois.
- Le financement du Programme provincial de banques d'aide au loyer, qui s'élève à 5 millions de dollars chaque année, aide certains locataires à éviter l'expulsion.
- Les propositions de modifications importantes à *la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* permettront, en cas d'adoption, de plafonner les augmentations de loyer et de stabiliser les coûts de logement des locataires.
- La nouvelle Prestation Trillium de l'Ontario, dont le versement mensuel unique combine les paiements trimestriels du crédit de taxe de vente de l'Ontario, du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers et du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario, permettra aux familles à faible revenu de mieux gérer les coûts de la vie chaque mois.
- Quatre-vingt-treize pour cent des contribuables de l'Ontario ont bénéficié d'une réduction d'impôt permanente en 2010, dont le montant moyen est de 355 \$ par famille, et 90 000 Ontariennes et Ontariens ont été exonérés d'impôt.

- Une nouvelle bourse de scolarité aux niveaux collégial et universitaire permet une réduction de 30 p. 100 du montant moyen des droits de scolarité pour les étudiants à revenu faible ou modeste, ce qui contribue à éliminer les obstacles financiers à la poursuite d'études postsecondaires.
- La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* aide les personnes ayant une déficience – qui font traditionnellement partie des groupes de population dont les revenus sont les plus faibles en Ontario – en leur offrant la possibilité de participer pleinement à l'emploi et à la vie communautaire.
- Depuis 2003, plus de 50 000 nouveaux arrivants qualifiés ont reçu la formation nécessaire pour parvenir à exercer leur profession en Ontario par le biais des programmes de formation relais.

Le nombre d'enfants vivant dans des familles qui sont dans l'incapacité de s'offrir au moins deux articles essentiels a diminué entre 2008 et 2009, passant de 12,5 à 8,7 p. 100.

Des fondements plus solides dans nos communautés

- Le réseau d'échange pour l'innovation sociale (SVX) est lancé en vue d'attirer des investissements pour des organismes engagés dans une mission sociale et de contribuer à accélérer les progrès en matière de réduction de la pauvreté.
- Le Projet de partenariat établit un partenariat entre le gouvernement et les organismes sans but lucratif, afin qu'ils puissent concentrer leurs ressources sur l'amélioration de la prestation de services aux Ontariennes et Ontariens.
- Un Sommet de l'innovation sociale s'est tenu en 2011 pour réunir des représentants d'entreprises, des intervenants du gouvernement, des universitaires et des chefs de file communautaires dans le but d'identifier des stratégies plus efficaces permettant d'exprimer le plein potentiel des entreprises sociales, et de guider l'élaboration d'une politique sur l'innovation sociale.

Table des matières

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE L'ONTARIO	Page i
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT ANNUEL 2011	Page ii
1. INTRODUCTION : LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES	Page 1
À propos de la Stratégie de réduction de la pauvreté	Page 1
Bâtir notre avenir commun	Page 1
Engagement communautaire	Page 2
Mesure des progrès :	Page 3
Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes	
Étapes clés de la réduction de la pauvreté	Page 5
2. PROGRÈS : S'APPUYER SUR LES BASES EXISTANTES	Page 6
Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé	Page 6
Des possibilités offertes à tous	Page 11
Des fondements plus solides dans nos communautés	Page 17
3. MESURES : INDICATEURS ET RÉSULTATS	Page 20
À propos des indicateurs	Page 20
Indicateurs de réduction de la pauvreté	Page 20
4. PERSPECTIVES : À L'HORIZON 2012	Page 27
Une collaboration efficace	Page 27
Aller de l'avant	Page 27
Conclusion	Page 28

1. INTRODUCTION

LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario a été lancée en 2008. Ce rapport présente les progrès réalisés pendant les trois premières années.

À propos de la Stratégie de réduction de la pauvreté

En 2007, à la suite de vastes consultations avec différents groupes à l'échelle de l'Ontario, le gouvernement McGuinty a annoncé qu'il s'engageait à établir des objectifs en matière de réduction de la pauvreté dans la province. La première stratégie de réduction de la pauvreté de l'histoire de l'Ontario a été lancée en décembre 2008. Une loi sur la réduction de la pauvreté est entrée en vigueur en Ontario en 2009.

En reconnaissant que la réduction de la pauvreté constitue une priorité provinciale à long terme, la *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté* exige du gouvernement qu'il présente chaque année un rapport sur les principaux indicateurs de pauvreté, mais aussi qu'il procède tous les cinq ans à un processus de consultation en vue d'élaborer une nouvelle stratégie. Notre objectif actuel consiste à réduire la pauvreté infantile de 25 p. 100 en l'espace de cinq ans. Ainsi, nous mettons l'accent sur le soutien aux enfants et à leurs familles pendant les cinq premières années de la stratégie.

Nous savons que nos initiatives contribuent à réduire la pauvreté. Les progrès sont là, même en cette période économique difficile :

- Sans la Stratégie de réduction de la pauvreté, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté serait supérieur de près de 8 p. 100².
- Nous avons constaté une diminution importante de la proportion de familles monoparentales bénéficiant de l'aide sociale, qui est passée de 42 p. 100 en 2002 à 30 p. 100 en 2010.

Vision

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario s'inspire de la vision d'une province où toute personne pourra réaliser son plein potentiel en plus de contribuer et participer à la prospérité et à la santé de l'Ontario.

- De même, une mère seule qui élève un jeune enfant, qui travaille à temps plein au salaire minimum et qui perçoit toutes les prestations a vu son revenu net augmenter de 10 600 \$ (soit une hausse de 58 p. 100) depuis 2003. Cette mère seule et son enfant vivent désormais au-dessus du seuil de pauvreté.

Bâtir notre avenir commun

Pendant les trois premières années de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons vécu l'une des récessions économiques mondiales les plus spectaculaires depuis des générations.

« Grandir dans la pauvreté a des répercussions à long terme sur la santé et le bien-être d'une personne. Les gouvernements s'inquiètent de la hausse des coûts de la santé, mais le fait d'investir à la base pour réduire les taux de pauvreté produira de meilleurs résultats en matière de santé sur le long terme. »

David McNeil, président de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la Stratégie de réduction de la pauvreté en Ontario, consulter le site ontario.ca/romprelecycle

² L'estimation a été calculée en soustrayant du revenu des ménages les différentes prestations liées à la Stratégie de réduction de la pauvreté qui ont été versées en 2009 et en évaluant le montant du revenu restant par rapport au seuil de pauvreté.

En 2008, notre gouvernement a fortement investi pour réduire l'effet de la récession sur les familles en protégeant les emplois et en en créant de nouveaux. Nos indicateurs montrent l'impact positif de cette décision. En 2009, pendant la première année de la stratégie, les progrès ont été réels et mesurables. Malgré l'âpreté du climat économique, nous avons réalisé des progrès en matière de réduction du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté.

Mais nous savons qu'il reste beaucoup à faire. En ces temps de bouleversements mondiaux importants et d'incertitude, nous poursuivons notre engagement en faveur de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Nous savons qu'une économie forte est un fondement nécessaire de la réduction de la pauvreté, mais nous considérons que des enfants et des familles en santé, des services de garde d'enfants et d'éducation d'excellente qualité et des communautés solides et dynamiques constituent réciproquement les fondations sur lesquelles bâtir un Ontario fort, dès aujourd'hui et à l'avenir.

La réduction de la pauvreté n'est pas seulement la bonne chose à faire. Elle est essentielle à notre avenir économique et pour tirer parti du potentiel humain qui constitue la ressource la plus importante de notre province.

Engagement communautaire

Dès le début de l'élaboration de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons réalisé qu'il était important d'être à l'écoute – des communautés, des intervenants et des personnes vivant dans la pauvreté – pour nous aider à mieux comprendre la réalité de la pauvreté dans les collectivités de l'Ontario.

En 2010-2011, l'ancienne ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse a participé à six tables rondes aux quatre coins de la province, dans notre volonté d'accroître l'engagement communautaire des citoyens à mi-chemin de la stratégie quinquennale. La ministre a écouté leurs conseils et a participé à des dialogues constructifs quant à la mise en œuvre de la stratégie dans chaque collectivité.

Le gouvernement continue de valoriser l'action essentielle de nos collectivités et de certains organismes sans but lucratif dévoués en Ontario. Nous estimons que tous les Ontariens et Ontariennes ont un rôle à jouer pour réduire la pauvreté et c'est pourquoi l'engagement communautaire à l'échelle de la province reste un volet important de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté.



« Le premier enseignement à tirer, c'est que la détermination d'un gouvernement, quand elle se conjugue à une politique efficace, peut faire une vraie différence dans la vie des gens... En Ontario, la pauvreté infantile a enregistré un déclin entre 2008 et 2009, puisque la Mesure de faible revenu de la province montre qu'elle est passée de 15,2 % à 14,6 %... En revanche, la pauvreté infantile a augmenté de 25 % en Alberta au cours de la même période. Comment expliquer cette différence? C'est simple : l'Ontario a pris des mesures concrètes pour réduire la pauvreté infantile. »

Réseau 25 in 5 Network for Poverty Reduction



Mesure des progrès : Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes

Comprendre les effets de la pauvreté est plus complexe que la simple mesure des niveaux de revenu.

Afin de fournir une description plus complète de la pauvreté, huit indicateurs sont utilisés pour mesurer l'impact de la Stratégie de réduction de la pauvreté sous différents aspects.

Voici la liste des indicateurs :

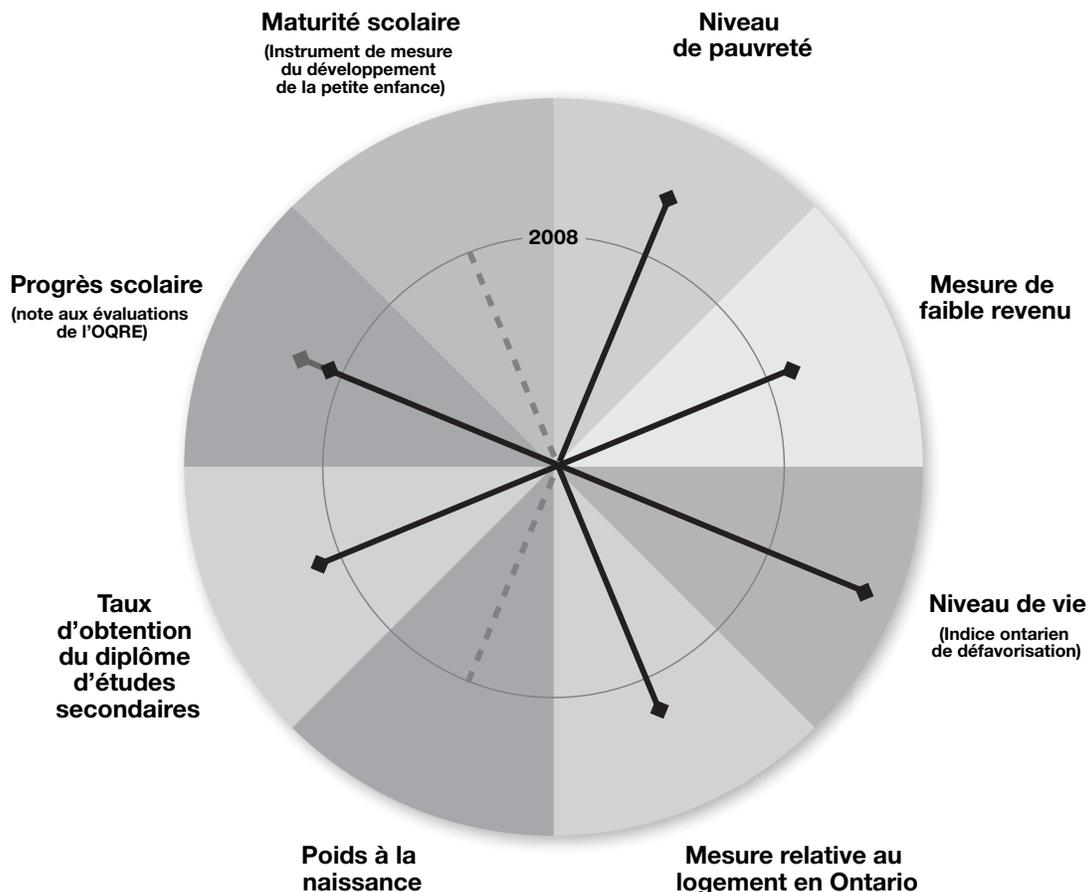
1. Poids à la naissance
2. Maturité scolaire (Instrument de mesure du développement de la petite enfance)
3. Progrès scolaire (note aux évaluations de l'OQRE)
4. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
5. Mesure de faible revenu
6. Niveau de pauvreté
7. Niveau de vie (Indice ontarien de défavorisation)
8. Mesure relative au logement en Ontario

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les indicateurs, veuillez consulter la page 20.

Le graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes est un croquis résumant les améliorations apportées au fil du temps pour chacun des huit indicateurs. Le cercle intérieur représente les données de référence, qui datent de 2008 pour tous les indicateurs. Les barres partant du centre du cercle montrent les progrès réalisés chaque année. Une barre qui dépasse la circonférence du cercle intérieur indique une amélioration des résultats. Plus la barre est éloignée du cercle, plus l'amélioration est importante. Une barre qui s'arrête à l'intérieur du cercle est le signe que les résultats se sont détériorés.

En raison d'un décalage de 18 mois dans la méthode utilisée par Statistique Canada pour évaluer un grand nombre de ces indicateurs, le rapport de cette année inclut les premières données disponibles qui montrent l'impact de notre Stratégie de réduction de la pauvreté. Cependant, toujours à cause de ce décalage, les données sont uniquement disponibles pour la première année de notre stratégie.

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes



Indicateurs – Stratégie de réduction de la pauvreté

Progrès enregistrés pour chaque indicateur pour 2009-2010 et 2010-2011.

Les données concernant le poids à la naissance et la maturité scolaire seront disponibles en 2012.

 **2010-2011**
 **2009-2010**
 **Disponible en 2012**

Romp le cycle : Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario	2006-2007	2007-2008	Lancement de la stratégie 2008-2009	Première année 2009-2010	Deuxième année 2010-2011	Évolution
Indicateur						
Poids à la naissance*		80 %		S/O		S/O
Maturité scolaire (Instrument de mesure du développement de la petite enfance)*		71,5 %		S/O		S/O
Progrès scolaire** (résultats combinés des élèves de 3 ^e et de 6 ^e année)			67 %	68 %	69 %	Progrès
Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires			79 %	81 %		Progrès
Mesure de faible revenu (MFR50)			15,2 %	14,6 %		Progrès
Niveau de pauvreté (MFR40)			8,5 %	7,3 %		Progrès
Niveau de vie (Indice ontarien de défavorisation)***			12,5 %	8,7 %		Progrès
Mesure relative au logement en Ontario (MFR40)			5,4 %	5 %		Progrès

Remarques : * Sur un cycle de trois ans. Le prochain cycle utilisé pour la production de rapports commencera en 2012.

** Les résultats de l'OQRE en matière de progrès scolaire pour 2010-2011 ont été publiés pendant l'été 2011.

Les autres données pour 2010-2011 seront disponibles en 2012.

*** Les questions relatives à la défavorisation ont été changées d'enquête, ce qui a pu avoir une incidence sur les résultats. Il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de l'évolution d'une année sur l'autre.

Étapes clés de la réduction de la pauvreté

2007

- Le premier ministre McGuinty s'engage à fixer des objectifs de réduction de la pauvreté
- La Prestation ontarienne pour enfants (POE) est créée
- Le Comité du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté est formé

2008

- Des consultations publiques sont organisées et la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario est lancée
- Renforcement du soutien accordé aux familles à faible revenu : les versements de la POE peuvent atteindre jusqu'à 600 \$ par an et par enfant et le Programme de bonne nutrition des élèves est élargi

2009

- Un Comité d'accomplissement des résultats est formé pour guider et superviser la mise en œuvre de la stratégie
- Adoption historique de la Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté
- Le budget de l'Ontario 2009 annonce des investissements importants en faveur de la réduction de la pauvreté :
 - Le calendrier de mise en place progressive de la POE est avancé de deux ans : le montant maximal des versements annuels atteint 1 100 \$ par an et par enfant de moins de 18 ans
 - Le montant maximal des versements annuels de la POE sera encore augmenté pour atteindre 1 310 \$ par enfant d'ici à 2013
 - Plus de 1,2 milliard de dollars est investi en faveur du logement social et abordable
 - Le financement des banques d'aide au loyer est stabilisé
- Le nombre d'emplois d'été pour les jeunes à risque a doublé grâce à l'élargissement de la Stratégie Perspectives Jeunesse
- Des programmes d'activités après l'école sont mis en œuvre dans les quartiers prioritaires partout en Ontario

2010

- Le budget de l'Ontario 2010 inclut des investissements pour le recrutement d'agents des normes d'emploi, la stabilisation des services de garde d'enfants, les programmes de recyclage professionnel et l'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire, ainsi que des réformes fiscales incluant des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et des crédits d'impôt visant la TVH, l'impôt foncier et les coûts d'énergie
- Le salaire minimum est porté à 10,25 \$
- Des réformes fiscales globales sont mises en œuvre en juillet et s'accompagnent d'un soutien financier important pour les Ontariennes et Ontariens, en particulier celles et ceux dont les revenus sont faibles
- Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein est mis en œuvre dans près de 600 écoles de toute la province et concerne environ 35 000 élèves
- L'initiative Beaux sourires Ontario est mise en place et devrait permettre à 130 000 enfants et jeunes d'accéder gratuitement à des soins dentaires

- La Stratégie à long terme de logement abordable est lancée
- Une Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario est créée dans le but d'améliorer les résultats en matière d'emploi, de faciliter la compréhension de l'aide sociale, d'améliorer l'équité et d'éliminer les obstacles en vue de trouver une voie pour sortir de la pauvreté

2011

- Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein est élargi et concerne environ 50 000 élèves dans près de 800 écoles
- Publication du rapport sur le Projet de partenariat, qui fournit un plan concret expliquant comment faire en sorte que le gouvernement soit plus accessible pour les organismes sans but lucratif, qu'il réponde mieux à leurs besoins et qu'il les soutienne davantage
- La Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances est lancée
- Un financement de 28,5 millions de dollars en faveur du programme Passeport pour ma réussite Canada est annoncé afin de soutenir les élèves issus de communautés à risque ou économiquement défavorisées
- Début de l'examen de l'aide sociale, dont le rapport final est prévu pour juin 2012
- Une entente est conclue entre les gouvernements provincial et fédéral, prévoyant un financement combiné de 481 millions de dollars en vertu du Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario qui permettra de créer des logements abordables et plus de 5 000 emplois pour les Ontariennes et Ontariens
- Le calendrier de l'aide fiscale est amélioré grâce à la mise en place de la Prestation Trillium de l'Ontario pour les ménages à revenu faible ou modeste, à compter de 2012, dont les versements mensuels sont plus réguliers
- Des mesures clés sont prises pour renforcer et appuyer l'innovation sociale, notamment l'organisation d'un Sommet de l'innovation sociale et la préparation du lancement d'un projet pilote de réseau d'échange pour l'innovation sociale (SVX) conçu pour attirer les investissements dans le secteur
- Une somme d'un million de dollars est octroyée aux Centres d'excellence de l'Ontario pour élaborer et lancer un nouveau programme visant à réunir des entreprises sociales et des partenaires industriels et universitaires dans le cadre d'une collaboration axée sur l'amélioration de la santé, la durabilité de l'environnement, la réduction de la pauvreté et d'autres sujets
- Le règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées pris en application de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario contribuera à éliminer les obstacles à l'emploi des personnes ayant une déficience et aidera les employeurs à puiser dans une main-d'œuvre plus vaste et plus diversifiée
- La Loi de 2011 sur les services de logement, qui constitue le cadre législatif de la Stratégie à long terme de logement abordable, est adoptée
- La Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation fait l'objet de propositions de modifications qui permettront, en cas d'adoption, de plafonner les augmentations de loyer à un maximum de 2,5 p. 100, afin de garantir à plus d'un million de ménages locataires la certitude et la stabilité de leurs coûts de logement

2. PROGRÈS

S'APPUYER SUR LES BASES EXISTANTES

En 2011, nous avons poursuivi les initiatives lancées pendant les deux premières années de la stratégie.

Ce rapport résume brièvement les mesures clés que nous avons prises pendant la troisième année afin d'aider les enfants et leurs familles à sortir de la pauvreté et de créer des possibilités pour tous les Ontariens et Ontariennes.

Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé

Afin d'aider les enfants et leurs familles à sortir de la pauvreté, nous devons faire en sorte que tous les enfants puissent bénéficier de certains éléments essentiels pour démarrer le mieux possible dans la vie. Le développement pendant la petite enfance est un prédicteur important de la réussite scolaire et tout au long de la vie. Les investissements que nous réalisons aujourd'hui en faveur des enfants et de leurs familles nous seront rendus au centuple sur plusieurs générations et contribueront à consolider l'avenir socioéconomique de tous les Ontariens et Ontariennes.

Faits saillants de la troisième année

Apprentissage des jeunes enfants à temps plein :

De nombreuses études ont montré que les programmes d'apprentissage à temps plein destinés aux élèves âgés de quatre et cinq ans ont des répercussions positives sur leur développement scolaire, social et affectif. De ce fait, les enfants ont une meilleure chance de réussir leurs études secondaires, de suivre des études postsecondaires et d'obtenir un bon emploi. En réalité, les études établissent que le rendement du financement de l'apprentissage des jeunes enfants

est de sept dollars pour un dollar investi. En 2011, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein est étendu pour concerner environ 50 000 élèves âgés de quatre et cinq ans dans près de 800 écoles. Le nombre d'élèves concernés atteindra 120 000 en 2012-2013 et le programme sera intégralement mis en œuvre d'ici septembre 2014, pour le bénéfice de 250 000 élèves. Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein permet aux parents qui travaillent d'économiser jusqu'à 6 500 \$ par an et par enfant pour les services de garde et offre plus de possibilités d'emploi.

Centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille :

Pendant tout l'hiver 2010, l'ancienne ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse et M. Charles Pascal, conseiller en apprentissage préscolaire, ont consulté des parents, des fournisseurs de services et des spécialistes au sujet de l'élaboration d'un système intégré de services à l'enfance et à la famille par le biais de la Stratégie Meilleur départ de l'Ontario. L'objectif est de fournir des programmes et des services intégrés, accessibles et centrés sur les familles dans les collectivités de l'Ontario. Les prochaines étapes importantes impliquent de tirer des leçons des collectivités qui ont réussi l'intégration des services par le biais de la recherche sur les initiatives communautaires, de superviser les sept sites de rééducation de la parole et du langage afin d'évaluer les différents modèles intégrés de prestation de services, et d'élaborer un indice des résultats pour contrôler et mesurer les résultats de façon efficace.

Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances :

La Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances est une initiative intergouvernementale lancée en juin 2011. La stratégie, dont les trois premières années sont consacrées aux enfants et aux jeunes, permettra de fournir un accès rapide à un service d'excellente qualité, d'identifier précocement les problèmes de santé mentale chez les enfants et d'intervenir rapidement, ainsi que de combler les lacunes importantes dans les services qui sont offerts aux enfants vulnérables et à ceux vivant dans les collectivités éloignées. Ces mesures aident les enfants à retrouver la bonne voie, ce qui permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé, d'améliorer l'assiduité et le rendement scolaires, d'accroître la participation sur le marché du travail et de

réaliser des économies de coûts pour les systèmes de santé et de services sociaux. Les investissements de l'Ontario bénéficieront à plus de 50 000 enfants et leurs familles chaque année et augmenteront jusqu'à 93 millions de dollars par an d'ici à 2013-2014.

Passeport pour ma réussite : Nous savons que les décrocheurs scolaires courent plus de risques d'obtenir de mauvais résultats. En juin 2011, le gouvernement a annoncé un nouveau financement de 28,5 millions de dollars sur trois ans en faveur du programme Passeport pour ma réussite Canada, afin d'appuyer des programmes de réussite scolaire élargis pour les élèves issus de communautés à faible revenu d'Ottawa, de Kitchener, de Hamilton, de Kingston et de Toronto. En offrant du mentorat, du tutorat et un soutien financier aux élèves de la 9^e à la 12^e année, Passeport pour ma réussite a d'ores et déjà permis d'obtenir des résultats significatifs. À titre d'exemple, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires est passé à 81 p. 100 lors de la première année du programme à Regent Park, à Toronto, contre seulement 20 p. 100 l'année précédente, et les taux de décrochage scolaire ont diminué de 70 p. 100.

Aider un plus grand nombre d'enfants à trouver un foyer permanent : La Loi de 2011 favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes élimine les obstacles afin que davantage d'enfants confiés aux soins des sociétés d'aide à l'enfance puissent trouver une famille permanente. Les enfants et les jeunes ayant un foyer permanent sont plus susceptibles d'obtenir un diplôme et d'occuper un emploi, et moins susceptibles de dépendre des services sociaux ou d'avoir affaire à la justice. Les jeunes plus âgés dont la prise en charge s'est achevée quand ils avaient 16 ou 17 ans peuvent désormais solliciter à nouveau une prise en charge de la part de leur société d'aide à l'enfance et recevoir un

« Améliorer les soutiens en santé mentale pour les enfants et les jeunes représente notre meilleure chance de changer leur vie – aujourd'hui et pour les années à venir. »

Docteur Ian Manion, directeur général,
Centre d'excellence de l'Ontario en
santé mentale des enfants et des adolescents

soutien financier et d'autres aides jusqu'à l'âge de 21 ans. Plus de 10 000 enfants et jeunes faisant l'objet d'une prise en charge bénéficient en outre de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants.

Autres étapes clés en 2011

Des programmes d'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde d'enfants d'excellente qualité :

Le bien-être des familles à faible revenu repose essentiellement sur des services de garde d'enfants d'excellente qualité, abordables et sécuritaires. Les investissements de l'Ontario aident les parents à accéder à des services de garde d'enfants, ce qui leur permet de jouer un rôle actif sur le marché du travail tout en donnant à leurs enfants les compétences essentielles dont ils ont besoin pour réussir à l'école.

- La responsabilité des services de garde d'enfants est transférée au ministère de l'Éducation pour offrir une approche plus intégrée du continuum des services de garde d'enfants, d'apprentissage des jeunes enfants et d'éducation. L'engagement de l'Ontario en matière de financement des services de garde d'enfants a augmenté de 63 p. 100 depuis 2003, passant de 532,4 à 869 millions de dollars. De plus, en 2010, l'Ontario s'est engagé à combler le déficit laissé par le gouvernement fédéral, et ce, de façon permanente grâce à un investissement de 63,5 millions de dollars par an. Les investissements de l'Ontario ont permis à près de 43 000 enfants supplémentaires de bénéficier de places de garde subventionnées chaque année. La capacité des services de garde d'enfants agréés a augmenté de près de 80 000 places depuis 2003. Nous sommes résolus à collaborer avec nos partenaires pour moderniser le système de garde d'enfants de l'Ontario.
- Pendant l'année scolaire 2010-2011, les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles dans les écoles élémentaires ont enregistré 475 000 visites d'enfants. Le programme, qui se focalise sur le développement optimal des enfants et sur les compétences en littératie et en numératie des jeunes enfants, est étendu à 10 sites supplémentaires à l'automne 2011, ce qui porte le total à 155 centres dans 17 conseils scolaires.



Des dispositifs qui favorisent la réussite scolaire, mais aussi la réussite tout au long de la vie :

Dans l'économie du savoir actuelle, le diplôme d'études secondaires de même que les études postsecondaires ou la formation sont plus importants que jamais pour réussir tout au long de la vie. En outre, le fait d'avoir une main-d'œuvre qualifiée constitue un moteur essentiel de la prospérité économique en Ontario. Il est nécessaire de fournir aux élèves et aux parents des appuis solides et ciblés pour contribuer à leur assurer un accès équitable à des possibilités d'éducation et de plus grandes chances d'obtention d'un diplôme et de rendement scolaire.

- Afin de permettre un accès équitable aux possibilités d'éducation, un guide des frais imposés aux élèves est établi pour veiller à ce que tous les enfants puissent avoir accès au matériel didactique et aux activités d'apprentissage obligatoires pour une année ou un cours en particulier, quelle que soit la situation financière de leurs parents.
- En 2011, 113 écoles prioritaires reçoivent des Subventions pour la participation et l'engagement des parents (Subventions PEP) afin d'accroître et

Faire une différence

La Prestation ontarienne pour enfants

Instaurée en 2007, la Prestation ontarienne pour enfants est un fondement essentiel de notre plan visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité des familles. Elle offre un soutien à un million d'enfants dans près de 530 000 familles à faible revenu chaque mois. La prestation est versée aux parents qui travaillent comme à ceux qui bénéficient de l'aide sociale, ce qui permet de soutenir les parents qui intègrent le marché du travail et d'inciter les Ontariennes et Ontariens à chercher un emploi.

Grâce en partie à l'instauration de la Prestation ontarienne pour enfants, le nombre de familles monoparentales bénéficiant de l'aide sociale a diminué, passant de 42 p. 100 en 2002 à 30 p. 100 de nos jours.

En juillet 2009, les versements maximum ont augmenté, passant de 50 \$ à près de 92 \$ par mois et par enfant. Sur un an, le montant maximal est ainsi passé de 600 \$ à 1 100 \$ pour chaque enfant.

Notre gouvernement renforcera le soutien aux familles en augmentant la Prestation ontarienne pour enfants de 1 100 \$ à 1 310 \$ en 2013.

« Tous ces investissements permettront de sortir des enfants de la pauvreté, ce qui aura d'énormes effets sur leurs chances de vivre en bonne santé pendant longtemps. »

Rapport annuel de la médecin hygiéniste en chef de l'Ontario de 2010

d'appuyer la participation des parents. Le rendement des élèves augmente lorsque les parents jouent un rôle actif dans l'éducation de leurs enfants, et la participation des parents permet aux bonnes écoles de s'améliorer encore davantage.

- Les inscriptions aux programmes d'études secondaires de « Majeure haute spécialisation », qui sont axés sur la carrière, ont augmenté : on compte désormais 34 000 élèves qui participent à plus de 1 300 programmes dans 630 écoles. Ceci contribue à la hausse continue des taux d'obtention de diplôme dans la province et prépare un plus grand nombre d'élèves à la réussite après l'école secondaire.
- Le Programme d'activités après l'école concerne 18 000 enfants et jeunes sur 327 sites partout en



Ontario et offre un accès à des activités après l'école sécuritaires, saines et positives qui augmentent les possibilités pour les enfants et les jeunes d'être plus actifs physiquement, de s'initier à la vie saine, d'acquérir des capacités de résilience et de mener une vie plus saine.

- Le programme Accent sur les jeunes continue de proposer des programmes d'été d'excellente qualité à plus de 26 000 enfants et jeunes dans les quartiers centraux de quatre villes de l'Ontario. Les jeunes issus de ces communautés se voient offrir des possibilités d'apprentissage, de leadership, de résilience, de prise de confiance en soi et d'emploi.
- Un projet pilote de Programme d'été pour l'apprentissage en littératie à l'intention des élèves du palier élémentaire, dont beaucoup sont issus de communautés à faible revenu, est mis en œuvre au cours de l'été en vue de contribuer à documenter les meilleures stratégies de soutien des élèves dont les compétences en littératie sont limitées et de réduire les effets de la perte d'apprentissage pendant cette période.
- Le financement de la Stratégie d'accès aux perspectives d'avenir appuie de nouveaux programmes dont l'objectif est de réduire l'écart de rendement et d'aider les groupes sous-représentés à réussir leurs études postsecondaires.

« Mon fils a toujours pensé qu'il suffisait juste d'avoir un niveau acceptable, d'obtenir 50 p. 100. Il n'a jamais souhaité poursuivre ses études. Même si nous l'avons toujours encouragé à prendre confiance en lui, ce n'est qu'à partir du moment où il s'est inscrit à la Majeure haute spécialisation que les choses ont changé. Le programme lui a apporté quelque chose qu'il n'aurait pas trouvé ailleurs. Il a réalisé qu'il pouvait exceller dans un domaine et l'apprécier! »

Ursula Russo, mère d'un élève inscrit à une Majeure haute spécialisation

- Une évaluation du Fonds Action Jeunesse fait état de changements positifs parmi les jeunes participants à risque. Le financement de 17 initiatives à long terme « qui laisseront un héritage durable » se poursuivra jusqu'en 2013 afin que les jeunes concernés obtiennent une formation et une expérience professionnelle utiles et contribuent positivement à leur communauté.
- Des équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne, qui aident les personnes confiées aux soins des sociétés d'aide à l'enfance à réussir leurs études secondaires et à suivre des études postsecondaires et une formation, sont créées dans toute la province en 2011.

- Le Cadre d'élaboration des politiques d'éducation postsecondaire et de formation autochtones aide les apprenants autochtones à accéder aux possibilités d'éducation postsecondaire et de formation et à y participer avec succès.
- Plus de 4 300 emplois sont proposés pendant l'été 2011 à des jeunes dans 33 collectivités de l'Ontario par le biais du Programme d'emplois d'été pour les jeunes et de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes, qui leur offrent des expériences professionnelles positives et des aptitudes essentielles à la vie quotidienne en vue de les préparer à la réussite tout au long de la vie.

Faire une différence

Programme de bonne nutrition des élèves

« Le déjeuner équilibré fourni grâce au financement du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse par le biais du Programme de bonne nutrition des élèves a eu des effets mesurables sur la réussite des élèves, en particulier dans les communautés où les revenus sont les plus faibles et où jusqu'à 68 p. 100 des enfants et des jeunes viennent à l'école sans avoir déjeuné.

Selon l'étude menée ces trois dernières années par le Toronto District School Board dans des écoles de la communauté de Jane et Finch, les enfants qui déjeunent le matin obtiennent régulièrement des résultats supérieurs de 9 à 16 p. 100 aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en lecture, en écriture et en mathématiques.

Au palier secondaire, les élèves qui déjeunent régulièrement le matin sont sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme d'études secondaires; des différences spectaculaires sont enregistrées au test normalisé de mathématiques de 9^e année. Les élèves qui déjeunent régulièrement le matin sont 11 p. 100 plus susceptibles que les autres d'atteindre la norme provinciale pour ce test.

Les élèves des deux paliers ont signalé une amélioration de leur santé depuis le début du programme des déjeuners, ce que confirme la diminution des taux d'absentéisme. Fait tout aussi important, les taux de suspension des élèves ont baissé de 50 p. 100 dans les deux années suivant l'instauration du programme. »

Catherine Parsonage, directrice générale,
Toronto Foundation for Student Success

Des familles qui ont les ressources favorisant le bien-être de leurs enfants :

La prise en charge des enfants à domicile, de même que l'influence de la famille sur le développement de l'enfant et la réussite scolaire, sont les principaux déterminants de l'avenir des enfants. Les aides comme la Prestation ontarienne pour enfants, pierre angulaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté, permettent aux familles à faible revenu de soutenir leurs enfants et de les aider à réaliser leur plein potentiel, tout en facilitant la transition entre l'aide sociale et l'emploi. Ces investissements sont indispensables pour réduire l'écart de rendement scolaire et rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

- Le programme « Eye See... Eye Learn » fournit gratuitement des lunettes aux élèves ayant des troubles de la vue qui sont inscrits à la maternelle dans 14 conseils scolaires pilotes à compter de septembre 2011, afin qu'ils puissent profiter pleinement de leur expérience scolaire.
- Beaux sourires Ontario offre des soins dentaires aux enfants et aux jeunes issus de familles à faible revenu à l'échelle de la province par le biais de 36 bureaux de santé publique. Au total, 130 000 enfants et jeunes bénéficieront de l'amélioration de leur santé dentaire, et les parents économiseront plus de 400 \$ par an pour les frais de soins dentaires.
- Le Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE) permet de prodiguer des soins dentaires d'urgence à 43 484 enfants et jeunes en 2010-2011 afin d'améliorer leur santé dentaire et leur bien-être général.

- Le Programme de bonne nutrition des élèves permet de servir des déjeuners, des collations et des dîners nutritifs à plus de 660 000 élèves en 2010-2011, afin de favoriser leur bonne santé générale ainsi que leur désir d'apprendre et de réussir sur le plan scolaire.
- Le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et le Programme de nutrition des enfants autochtones servent environ 26 000 clients, en mettant l'accent sur la promotion de la réussite scolaire par le biais d'une nutrition saine, sur l'aide apportée aux femmes pour avoir une grossesse en santé et sur le soutien des familles autochtones pour élever des enfants en santé.

Des possibilités offertes à tous

Afin de rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté, nous poursuivons notre action pour répondre aux besoins des Ontariennes et Ontariens à faible revenu et contribuer à faire en sorte que les familles disposent d'une voie claire permettant de sortir de la pauvreté. Notre action se focalise sur l'élimination des obstacles à la réussite par le biais d'un certain nombre de stratégies coordonnées : veiller à ce que les besoins fondamentaux, comme un logement sécuritaire et abordable, soient satisfaits; offrir un accès à l'emploi et à la formation professionnelle; garantir des salaires et des conditions de travail justes et équitables; et offrir des mesures d'allègement fiscal et des soutiens au titre de l'aide sociale efficaces aux personnes qui en ont le plus besoin. Concentrer stratégiquement nos investissements sur le court terme nous permet d'aider davantage d'Ontariennes et Ontariens sur le long terme en réduisant leur dépendance vis-à-vis des services sociaux et en les faisant intégrer le marché du travail pour renforcer l'économie.

Faire une différence

Beaux sourires Ontario

Beaux sourires Ontario est un programme du gouvernement qui aide les familles en offrant aux enfants des soins dentaires gratuits dans les collectivités de toute la province. En octobre 2010, une mère ontarienne entend parler de ce programme pour les enfants à faible revenu qui ne sont pas couverts par une assurance dentaire. Elle s'adresse au bureau de santé publique pour faire inscrire ses enfants dans les plus brefs délais.

On procède à l'examen et au nettoyage de leurs dents, à une analyse radiographique, à des obturations et au scellement des puits et fissures au moyen d'une résine pour protéger les dents. Après traitement des caries, on apprend également aux enfants comment se brosser les dents et passer la soie dentaire correctement pour améliorer l'hygiène bucco-dentaire – des habitudes qui les aideront tout au long de la vie.

Avant le lancement de Beaux sourires Ontario, il était financièrement impossible pour cette famille d'offrir à ses enfants un traitement dentaire adéquat. La mère est reconnaissante au programme d'avoir fourni une aide importante à sa famille quand elle en avait besoin.



Faits saillants de la troisième année

Examen de l'aide sociale : L'Ontario entreprend le premier examen important de l'aide sociale en plus de 20 ans. Faire en sorte que les programmes d'aide sociale de l'Ontario soient efficaces, coordonnés et faciles à comprendre permettra d'aider les familles à faible revenu à appuyer la réussite de leurs enfants, tout en aidant les parents et les autres adultes à décrocher un emploi afin de contribuer à l'économie de la province. Il est également important de mettre en place un système durable pour nous permettre de veiller à ce que les personnes qui sont dans l'incapacité de travailler reçoivent des aides fiables.



La Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario est dirigée par deux commissaires, l'honorable Frances Lankin, C.P., ancienne présidente-directrice générale de United Way Toronto (Centraide Toronto), et M. Munir Sheikh, ancien statisticien en chef du Canada. L'action de la commission aidera l'Ontario à élaborer un plan d'action grâce auquel l'aide sociale sera :

- plus efficace pour permettre aux gens de trouver un emploi;
- plus facile à comprendre;
- mieux intégrée aux autres programmes de sécurité du revenu fédéraux, provinciaux et municipaux, tels que l'assurance-emploi; et
- financièrement viable.

En juin 2011, la commission a publié un document de discussion et un cahier d'exercices. Dans un second document qui sera publié cet hiver, la commission établira des liens entre ses conclusions et les contributions recueillies dans le cadre de dialogues communautaires, de réunions avec des intervenants et de nombreux mémoires. Un rapport final sera présenté au gouvernement en juin 2012.

« Dans une économie qui évolue rapidement, les citoyens ont besoin de soutiens appropriés pour traverser cette période difficile. Le système actuel d'aide sociale ne remplit pas sa mission. L'ampleur de cet examen nous permettra d'élargir réellement les possibilités de tout un chacun. »

Gail Nyberg,
directrice générale de la Daily Bread Food Bank

Logement abordable : Il est fondamental que les Ontariennes et Ontariens qui s'efforcent de bâtir un avenir solide pour leurs familles et leurs communautés aient accès à un logement sécuritaire et abordable. Par le biais de sa Stratégie à long terme de logement abordable, l'Ontario s'emploie à améliorer l'accès à des logements adéquats, convenables et abordables en vue d'offrir aux familles un fondement solide sur lequel prendre appui pour décrocher un emploi, élever leurs enfants et bâtir des communautés fortes. En novembre 2011, les

gouvernements provincial et fédéral ont annoncé un investissement combiné de 481 millions de dollars par le biais d'une nouvelle entente concernant le logement abordable. Le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario (PILAO) permettra de construire 1 000 nouveaux logements abordables et d'en rénover plus de 6 000, ainsi que de créer plus de 5 000 emplois. Le PILAO poursuit l'action du gouvernement, qui a financé le logement abordable plus qu'aucun autre avant lui – en versant 2,5 milliards de dollars pour construire et réparer plus de 270 000 logements et en octroyant 35 000 suppléments au loyer.

Soutien des locataires : Les familles à faible revenu ne sont pas en mesure d'appuyer la réussite de leurs enfants ou d'assumer leurs responsabilités professionnelles en l'absence d'un logement stable. En décembre 2011, le gouvernement a présenté des modifications à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* qui permettraient, en cas d'adoption, de faire en sorte que le taux légal d'augmentation des loyers ne soit jamais supérieur à 2,5 p. 100. L'objectif est de garantir aux locataires des loyers plus stables et plus abordables. Le financement du Programme provincial de banques d'aide au loyer a été stabilisé en 2009 à hauteur de 5 millions de dollars par an et son montant total atteint, en 2011, 39,1 millions de dollars qui sont versés pour contribuer à prévenir l'expulsion de locataires ayant eu des arriérés de loyer à court terme.

Possibilités d'études postsecondaires : À partir de 2012, pour que l'éducation postsecondaire reste à la portée de tous les Ontariens et Ontariennes et pour créer une main-d'œuvre hautement qualifiée, nous réduirons de 30 p. 100 le montant moyen des droits de scolarité pour les étudiants qui suivent un programme de premier cycle à temps plein dans les universités et collèges publics de l'Ontario, et dont les familles perçoivent un revenu inférieur à 160 000 \$ par an. Cette nouvelle subvention permettra aux familles d'économiser chaque année 1 600 \$ par étudiant inscrit à un programme menant à un diplôme universitaire, et 730 \$ par étudiant inscrit à un programme menant à un diplôme collégial ou à un certificat. Elle sera accordée au maximum pendant quatre années d'un programme de premier cycle à temps plein. En 2010-2011, on comptait environ 200 000 étudiants, dont 60 000 apprentis, de plus qu'en 2002-2003. Les inscriptions au collège et à l'université ont connu une hausse de 35 p. 100 depuis 2003.

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario : Les personnes handicapées font partie des catégories démographiques dont le revenu est le plus faible en Ontario, ce qui représente une perte considérable pour l'économie de la province en termes de ressources humaines. Quatre des cinq normes d'accessibilité prévues par la *Loi de*

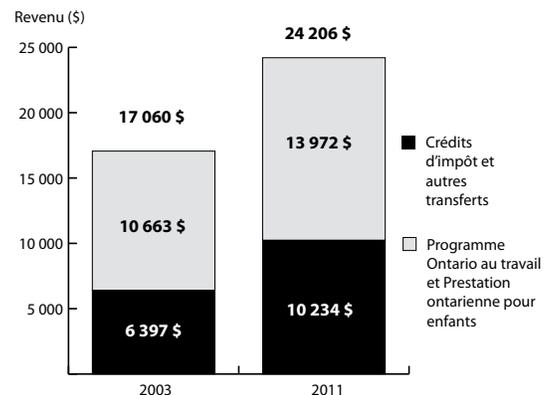
Faire une différence

Appuyer les familles grâce à l'aide sociale

En 2003, une famille monoparentale comptant deux enfants âgés de cinq et sept ans et bénéficiant de l'aide sociale aurait reçu un revenu annuel après impôt de 17 060 \$. Grâce aux nouveaux investissements, cette même famille recevrait désormais un revenu annuel après impôt de 24 206 \$ en 2011 – soit une augmentation de 7 146 \$, ou de 42 p. 100.

Appuyer les familles : Programme Ontario au travail et Prestation ontarienne pour enfants

Revenu annualisé en 2003 et en 2011 pour un parent seul ayant deux enfants (âgés de 5 et 7 ans)



Remarques :

- 1) Les crédits d'impôt et autres transferts incluent la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, les crédits d'impôts fonciers et de taxe sur les ventes de l'Ontario, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, le crédit de taxe de vente de l'Ontario et la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente.
- 2) Les revenus sont annualisés à la fin de l'année civile indiquée.
- 3) Le revenu familial annualisé augmenterait de 7 146 \$ entre 2003 et 2011.
- 4) Les paiements réguliers de la Prestation ontarienne pour enfants ont commencé en 2008 et s'ajoutent aux prestations pour enfants qui sont versées au titre du programme Ontario au travail.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, dont l'objectif est de rendre l'Ontario accessible d'ici à 2025, ont été mises en œuvre dans la province. Ces normes élimineront les obstacles et permettront aux personnes handicapées de participer pleinement à l'emploi et à la vie communautaire. À titre d'exemple, la Norme d'accessibilité pour le transport autorisera des déplacements autonomes, l'adoption de pratiques de recrutement accessibles ouvrira l'accès à l'emploi et la Norme d'accessibilité de l'information et des communications améliorera l'indépendance lors des activités quotidiennes. Le nombre d'étudiants handicapés qui suivent des études postsecondaires a connu une hausse de 35 p. 100 depuis 2003. En outre, un rapport du Martin Prosperity Institute a révélé que ces normes d'accessibilité peuvent contribuer à accroître le revenu d'emploi de 618 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Soutien des nouveaux arrivants : Nous savons que le fait d'aider les nouveaux arrivants à s'établir et à trouver un emploi est essentiel à leur propre bien-être, mais qu'il s'agit aussi d'un impératif économique pour l'Ontario. Nous avons augmenté notre soutien en faveur

du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, qui permet chaque année à plus de 80 000 nouveaux arrivants de s'établir et de recourir aux services communautaires et linguistiques, ainsi qu'aux services de logement, d'emploi et de formation professionnelle. Pour faire en sorte que les nouveaux arrivants disposent des compétences linguistiques nécessaires sur le marché du travail, nous offrons, rien que pour cette année, une formation linguistique à 120 000 nouveaux arrivants par le biais des conseils scolaires de toute la province. De plus, nos programmes de formation relais aident les nouveaux arrivants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver un poste dans leur domaine plutôt que des emplois faiblement rémunérés qui ne correspondent pas à leur formation et à leur expertise au plan international. Depuis 2003, l'Ontario a investi plus de 183 millions de dollars dans plus de 240 programmes de formation relais en vue d'aider plus de 50 000 nouveaux arrivants qualifiés à obtenir une certification et à trouver un emploi dans leur domaine d'expertise.

Autres étapes clés en 2011

Mesures d'allègement fiscal et réformes fiscales :

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, annoncé en 2009, fournit à la province des fondements solides pour dynamiser l'économie et créer des emplois. En vue d'atteindre nos objectifs de réduction de la pauvreté, nous devons réduire le fardeau économique qui pèse sur les Ontariennes et Ontariens à faible revenu, afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leurs familles en disposant de revenus supérieurs et contribuer efficacement au marché du travail. Les mesures d'allègement fiscal pour les particuliers et les entreprises contribuent à rendre le système fiscal de l'Ontario plus compétitif, à attirer des investissements et à créer des emplois.

- Quatre-vingt-treize pour cent des contribuables de l'Ontario ont bénéficié d'une réduction d'impôt permanente en 2010, dont le montant moyen est de 355 \$ par famille, et 90 000 Ontariennes et Ontariens ont été exonérés d'impôt.
- Les crédits permanents et remboursables fournissent une aide annuelle d'un montant total de 2,4 milliards de dollars à des millions d'Ontariennes et Ontariens à



revenu faible ou modeste. Le gouvernement a annoncé dans son budget de 2011 que les familles et les particuliers à revenu faible ou modeste bénéficieront de la mise en place d'un crédit d'impôt simplifié et plus uniforme grâce à la fusion de trois crédits d'impôt trimestriels en une prestation mensuelle unique. La nouvelle Prestation Trillium de l'Ontario, qui entrera en vigueur en juillet 2012, combine les paiements suivants :

- Crédit de taxe de vente de l'Ontario – jusqu'à 265 \$ d'allègement annuel au titre de la taxe de vente pour chaque adulte et chaque enfant.

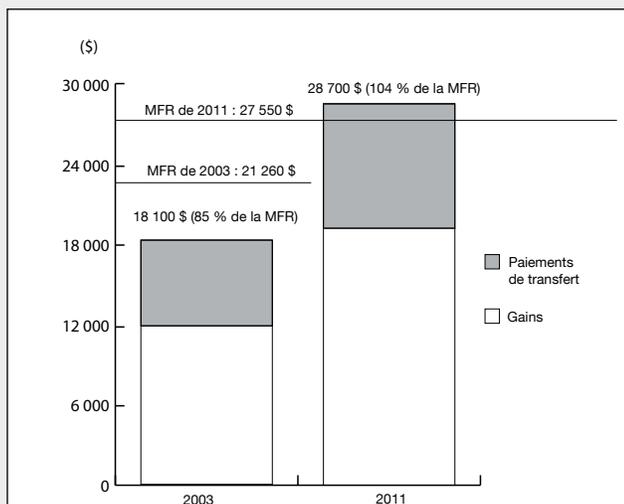
- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers – les particuliers et les familles peuvent recevoir jusqu'à 917 \$ d'allègement annuel au titre de la taxe de vente sur les coûts d'énergie et les impôts fonciers. Les personnes âgées peuvent obtenir jusqu'à 1 044 \$ chaque année.

- Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario – les résidents du Nord de l'Ontario peuvent obtenir jusqu'à 132 \$ par an pour un particulier ou jusqu'à 204 \$ par an pour une famille afin de mieux faire face aux coûts plus élevés de l'énergie.

Faire une différence

Revenu d'une mère seule qui travaille et qui élève un enfant : 2003-2011

Grâce à certains investissements et au Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance mis en œuvre par le gouvernement, une mère seule qui élève un enfant, qui travaille à temps plein au salaire minimum et qui perçoit toutes les prestations disponibles vit désormais au-dessus de la Mesure de faible revenu. Son revenu annuel après impôt s'élève à 28 700 \$ (ou 104 p. 100 de la Mesure de faible revenu) en 2011, contre 18 100 \$ (ou 85 p. 100 de la Mesure de faible revenu) en 2003.



Remarques :

- 1) Les paiements de transfert incluent les prestations pour enfants et les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux. Ils incluent également la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente d'un montant de 335 \$ en 2011.
- 2) La MFR de 2011 est une prévision.

Source : ministère des Finances de l'Ontario

- La Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier, instaurée en 2009, offre des subventions pouvant atteindre jusqu'à 500 \$ par an pour aider les personnes âgées propriétaires dont le revenu est faible ou modeste à payer leurs impôts fonciers. On prévoit qu'en cinq ans, la subvention permettra d'accorder environ un milliard de dollars d'allègement au titre de l'impôt foncier à plus de 600 000 personnes âgées.
- Crédit d'impôt pour les activités des enfants – en 2011, les parents ayant des enfants qui participent à des activités parascolaires admissibles peuvent obtenir jusqu'à 51 \$ pour chaque enfant âgé de moins de 16 ans. Ils peuvent recevoir jusqu'à 102 \$ pour chaque enfant handicapé âgé de moins de 18 ans. On prévoit que le crédit fournira chaque année aux familles ontariennes des aides totalisant environ 75 millions de dollars.
- La Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP) permet à plus de quatre millions d'Ontariennes et d'Ontariens de bénéficier d'une réduction de 10 p. 100 sur leurs factures d'électricité chaque mois pendant les cinq prochaines années. La POEP est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.
- Le nouveau Répertoire des prestations et des programmes d'aide de l'Ontario fournit un point d'accès en ligne simple, facile et pratique à de nombreux programmes provinciaux de prestations et de crédits d'impôt. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web <http://www.ontario.ca/fr/residents/benefitsdirectory/index.htm>.

Accès à l'emploi et possibilité de s'affranchir du chômage :

Par le biais d'investissements ciblés, la Stratégie de réduction de la pauvreté aide les personnes touchées par la récession économique à réintégrer le marché du travail pour leur permettre de subvenir aux besoins de leurs familles. Nos investissements éliminent les obstacles financiers pour les Ontariennes et Ontariens afin qu'ils puissent poursuivre leurs études ou recevoir une formation et contribuer à bâtir une économie plus forte.

- Les améliorations du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) annoncées en 2010 continuent de réduire les obstacles financiers aux études postsecondaires, ce qui améliore l'accessibilité des études universitaires ou collégiales. Le nombre d'étudiants admissibles au RAFEO a augmenté de 66 p. 100 depuis 2003.
- Une nouvelle initiative pilote destinée aux élèves du secondaire et intitulée « La vie après l'école secondaire » est lancée pour éliminer les obstacles et augmenter le nombre d'étudiants qui suivent des études postsecondaires et une formation.

Faire une différence

Programmes de formation relais

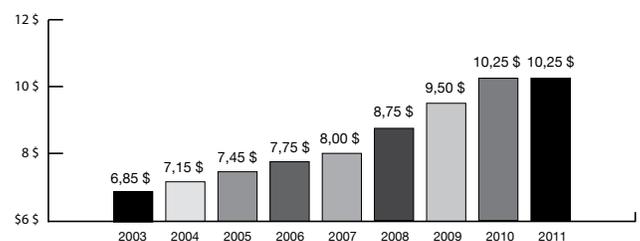
Suite à un licenciement, Ziad Dorkham perd l'« emploi de survie » qu'il avait décroché après son arrivée au Canada et décide de s'inscrire au programme de formation relais en technologie de laboratoire médical au Collège Mohawk.

« Il faut avoir un permis pour exercer comme technologiste de laboratoire médical, c'est pourquoi j'ai intégré le programme de formation relais du Collège Mohawk qui m'a apporté une aide précieuse pour obtenir ce permis et atteindre mon objectif. Le programme m'a beaucoup aidé en m'apprenant les nouvelles techniques et procédures requises pour pouvoir exercer comme technologiste de laboratoire médical au Canada. En plus, les diplômés bénéficient d'un suivi et d'une aide pendant le processus d'entrevue. »

À l'issue du programme, Ziad a trouvé un poste dans son domaine chez un fabricant de produits d'hygiène à Mississauga.

- Entre 2008 et 2011, plus de 51 000 Ontariennes et Ontariens ont bénéficié du programme Deuxième carrière, qui aide les travailleurs mis à pied à se former pour commencer une nouvelle carrière dans les secteurs en forte demande en Ontario.
- Le Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites aux programmes de formation relais aide plus de 700 participants à couvrir leurs frais d'études, notamment en termes de droits de scolarité, de livres/manuels et d'équipement, afin que les nouveaux immigrants en Ontario dont les revenus sont faibles puissent suivre la formation dont ils ont besoin pour contribuer pleinement au marché du travail.
- Plus de 287 femmes participent au Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information pour les aider à suivre la formation et à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour occuper des emplois à forte demande mieux rémunérés, de sorte à bâtir un avenir meilleur pour elles-mêmes et leurs familles.
- Au total, 427 femmes participent au Programme de préparation à l'emploi pour femmes victimes de violence ou vulnérables, qui augmente leurs chances de trouver un emploi et qui améliore leur indépendance économique.
- Lancés en 2010, les Services d'emploi d'Emploi Ontario ont aidé 73 900 clients pendant leur première année d'existence en vue de permettre à davantage d'Ontariennes et Ontariens de décrocher un poste.

Augmentations du salaire minimum général en Ontario depuis 2003



Source : ministère du Travail de l'Ontario

« La Stratégie à long terme de logement abordable traduit la reconnaissance par la province de l'importance d'une collaboration et d'un partenariat forts avec les municipalités dans le domaine du logement. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec la province sur tous les points qui permettront la réussite de cette stratégie – y compris la décision novatrice de commencer à renforcer les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance en vue de mieux servir les Ontariennes et Ontariens. »

David Rennie, président sortant,
Association des Services sociaux des
Municipalités de l'Ontario

Salaire minimum équitable et conditions de travail équitables :

Les salaires et les conditions de travail sont des facteurs d'emploi essentiels pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu qui sont tributaires d'un salaire minimum équitable et qui font partie des personnes les plus vulnérables aux conditions de travail injustes ou dangereuses, ainsi qu'aux pratiques de recrutement inéquitables. Afin de permettre aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu d'abandonner l'aide sociale au profit d'un emploi, il faut pouvoir veiller à ce que tous les travailleurs – y compris les employés temporaires et les ressortissants étrangers – puissent bénéficier de normes d'emploi équitables, et que celles-ci soient adoptées et respectées sur les lieux de travail de l'Ontario pour l'ensemble des employés.

- En 2011, le montant du salaire minimum en Ontario est le plus élevé de toutes les provinces canadiennes. Alors qu'il était de 6,85 \$ par heure en 2003, le salaire minimum a atteint 10,25 \$ par heure en 2010, ce qui représente une hausse de 50 p. 100. À l'avenir, notre gouvernement recevra des conseils sur le salaire minimum formulés par un comité représentant à la fois les entreprises et les travailleurs. Maintenant que le salaire minimum en Ontario est devenu le plus élevé des provinces canadiennes, nous estimons qu'il est important de tenir compte des conseils éclairés des entreprises,

des dirigeants syndicaux et des travailleurs pour prendre d'autres décisions.

- Plus de 27 000 réclamations sont réglées en 2010-2011 par des agents des normes d'emploi – les dossiers sont ouverts plus tôt, ce qui contribue à éliminer l'arriéré des cas. Ceci permet non seulement aux travailleurs de l'Ontario de toucher les sommes qui leur sont dues dans un délai opportun, mais aussi d'éliminer l'incertitude et l'anxiété qui sont associées au fait d'attendre pendant des mois le règlement des dossiers.
- L'Ontario s'engage à contrôler au moins 1 800 lieux de travail (dont des agences de placement temporaire) en 2011-2012, afin de veiller à ce que les employés vulnérables jouissent des mêmes droits que les autres. Depuis 2004, nos inspections, nos réclamations et nos recouvrements ont permis de collecter plus de 80 millions de dollars pour les travailleurs de l'Ontario. Par ailleurs, 80 nouveaux inspecteurs sont entrés en fonction depuis 2009.
- Plus de 40 inspections sont réalisées conformément à la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi* (aides familiales et autres) pour veiller à ce que les étrangers employés en tant qu'aides familiales bénéficient d'une protection adéquate en vertu de la loi provinciale.
- Pendant l'été 2011, le ministère du Travail a lancé un programme pilote qui a entraîné une augmentation des inspections proactives dans des secteurs comptant des travailleurs vulnérables.

Des fondements plus solides dans nos communautés

Nous considérons que l'efficacité optimale des services aux enfants, aux familles et aux particuliers vivant dans la pauvreté repose sur des communautés fortes, sur des services communautaires unifiés et sur un secteur sans but lucratif dynamique au niveau communautaire. Ceci permet de faire en sorte que les services soient offerts à proximité du domicile et d'une façon qui réponde

adéquatement aux besoins locaux spécifiques des Ontariennes et Ontariens dans des communautés de toute la province.

Faits saillants de la troisième année

Projet de partenariat : Le Projet de partenariat est l'initiative du gouvernement pour renforcer son partenariat avec le secteur sans but lucratif et aider les organismes sans but lucratif à concentrer leurs ressources sur la prestation de services aux Ontariennes et Ontariens. Depuis le lancement du projet en mars 2011, le gouvernement agit en vue de renforcer le secteur, de fournir un point de contact central au sein du gouvernement, de réduire le fardeau administratif, de réaffirmer la tradition de bénévolat en Ontario et d'investir dans l'innovation sociale. Les organismes sans but lucratif de l'Ontario offrent des services importants aux familles et contribuent à stimuler notre économie, et ce, à hauteur de près de 50 milliards de dollars par an et de plus d'un million d'emplois à l'échelle de la province. Un Programme de subventions de partenariat a été lancé pour contribuer à renforcer la capacité de collaboration du secteur sans but lucratif, et des subventions ont été accordées à des réseaux et à des partenariats qui aideront les organismes sans but lucratif à fournir des services à nos communautés. Le Forum Horizon 10 : l'avenir du bénévolat en Ontario s'est tenu en décembre 2011 pour élaborer de nouvelles stratégies de soutien du bénévolat, ainsi que pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires.

Réseau d'échange pour l'innovation sociale (SVX) :

La province a fourni un soutien à SiG@MaRS pour réaliser une étude de faisabilité et un projet pilote visant le nouveau réseau d'échange pour l'innovation sociale (SVX). Le SVX est un marché financier réglementé conçu dans le but d'évaluer et d'attirer un financement durable ou des capitaux d'investissement pour les sociétés engagées dans une mission sociale, y compris les organismes sans but lucratif. Le lancement du SVX, qui doit avoir lieu début 2012, contribuera à renforcer le secteur de l'entreprise sociale en Ontario. Le SVX a le potentiel de concentrer de nouveaux capitaux financiers sur des initiatives ayant des retombées positives aux plans social et environnemental, ce qui permet de contribuer un peu plus à la réalisation des objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Sommet de l'innovation sociale : Le secteur de l'entreprise sociale peut apporter une aide importante à la province pour s'attaquer à des enjeux clés, comme la réduction de la pauvreté. Parrainé par le gouvernement de l'Ontario en partenariat avec SiG@MaRS, le Sommet de l'innovation sociale a eu lieu en mai 2011 et a permis de réunir plus de 200 représentants d'entreprises, intervenants du gouvernement, universitaires et chefs de file communautaires, en vue d'identifier des stratégies plus efficaces permettant d'exprimer le plein potentiel du secteur de l'innovation sociale. À l'issue du sommet, le wiki pour l'innovation sociale en Ontario a été lancé pour amener les spécialistes et les intervenants de ce secteur à élaborer un cadre stratégique de l'innovation sociale. En conséquence, un document de politique sur l'innovation sociale a été préparé en juillet 2011 pour appuyer les futures discussions au sujet des solutions dans ce secteur pour l'Ontario.



Autres étapes clés en 2011

Des communautés fortes et des services communautaires efficaces :

Adapter les services aux besoins des communautés et les offrir à proximité du domicile permet d'en optimiser la prestation. En soutenant les organismes communautaires, nous contribuons à faire en sorte que les familles à faible revenu obtiennent l'aide dont elles ont besoin, à l'endroit et au moment où elles en ont besoin, et ce, de la manière qui permettra d'appuyer le plus directement notre priorité clé consistant à sortir les enfants de la pauvreté.

- Le volet Écoles prioritaires de l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires s'élargit en 2011 pour permettre aux groupes sans but lucratif d'offrir des programmes plus abordables dans 220 écoles au sein de collectivités qui en ont grandement besoin.
- Les conseils scolaires commencent à mettre en œuvre de nouvelles politiques des partenariats de partage des installations fondées sur les lignes directrices publiées en 2010 pour appuyer les partenariats de collaboration avec les écoles et les collectivités.
- En juillet 2011, le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario est étendu pour inclure les centres de santé communautaire et de services sociaux, les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones et les organismes de sports/loisirs sans but lucratif en Ontario.
- Sept centres de santé communautaire sont autorisés par le ministère à agrandir leurs installations, ce qui permettra de réduire les obstacles à la santé et aux soins de santé engendrés par la pauvreté, la langue, la situation géographique et la culture.

Un secteur sans but lucratif valorisé et épaulé :

Le secteur sans but lucratif a toujours joué, et continue de jouer, un rôle crucial pour aider nos concitoyens les plus vulnérables à sortir de la pauvreté. Nous prenons des mesures importantes afin d'éliminer les obstacles à la réussite des entreprises sociales et de nouer des partenariats qui permettront d'appuyer et de renforcer leur action essentielle

- Les préparatifs sont en cours pour la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* qui entrera en vigueur en 2012 et qui bénéficiera à un large éventail d'organismes, y compris à ceux qui fournissent des services et des ressources aux personnes dans le besoin, notamment en termes d'alimentation, de logement et d'aide à l'emploi.
- L'octroi d'un financement aux Centres d'excellence de l'Ontario est annoncé pour appuyer entre 12 et 15 projets collaboratifs impliquant le secteur industriel, les organismes sans but lucratif et le monde universitaire dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et la durabilité de l'environnement. Les Centres d'excellence de l'Ontario stimulent la commercialisation de la recherche de pointe dans les secteurs stratégiques du marché pour bâtir l'économie de demain et assurer la compétitivité de l'Ontario et du Canada au plan mondial.
- Un Concours d'innovation sociale pour les étudiants dans le cadre des Centres d'excellence de l'Ontario est annoncé pour générer des idées novatrices en vue de résoudre certains problèmes sociaux et environnementaux et, éventuellement, d'entraîner le lancement de nouvelles entreprises sociales.

Faire une différence

Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires – volet Écoles prioritaires

Les programmes d'activités après l'école, d'excellente qualité, qui sont offerts gratuitement par le Near North District School Board en collaboration avec des partenaires communautaires ont contribué à améliorer le rendement et l'engagement des élèves. Les enfants, les jeunes et les familles ont pu nouer des relations solides avec les adultes bienveillants qui proposent ces programmes. Ceci a entraîné une hausse de la participation à d'autres programmes scolaires et communautaires.

Near North District School Board

3. MESURES

INDICATEURS ET RÉSULTATS

Dans le cadre de notre Stratégie de réduction de la pauvreté, il est important de fixer des objectifs et de rendre compte des progrès réalisés. Nous sommes conscients que pour améliorer les choses, il faut d'abord les mesurer. La mesure de la progression nous aidera à comprendre les éléments qui sont en progrès et à prendre des décisions.

À propos des indicateurs

Réduire la pauvreté est une entreprise complexe qui requiert une approche globale et polyvalente à long terme. De même, la mesure des progrès réalisés fait appel à un ensemble exhaustif d'indicateurs par rapport auxquels la progression peut être évaluée.

Au cours du processus d'élaboration de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons sélectionné un ensemble de huit indicateurs qui, une fois considérés dans leur ensemble, permettent d'en mesurer l'impact de

façon fiable. Ces huit indicateurs portent sur des aspects essentiels comme les niveaux de revenu, l'éducation, la santé, le logement et le niveau de vie. Voici la liste des huit indicateurs :

1. Maturité scolaire
2. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
3. Progrès scolaire
4. Poids à la naissance
5. Mesure de faible revenu (MFR)
6. Niveau de pauvreté
7. Niveau de vie
8. Mesure relative au logement en Ontario

Les données de Statistique Canada concernant nos indicateurs fondés sur le revenu datent d'il y a 18 mois. C'est donc dans le présent rapport d'étape que nous sommes pour la première fois en mesure de rendre compte de l'impact de nos investissements sur la Mesure de faible revenu, sur le niveau de pauvreté, sur le niveau de vie et sur la Mesure relative au logement en Ontario – mais uniquement pour 2009, la première année au cours de laquelle nous avons pu réaliser un rapport sur la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Indicateur n° 1 : Maturité scolaire

Les enfants ont de plus grandes chances de réussir lorsqu'ils arrivent à l'école en étant prêts à apprendre. Ils doivent être en bonne santé et acquérir des compétences sociales et affectives. Ils ont besoin d'aptitudes langagières, de capacités de raisonnement et d'aptitudes à communiquer, ainsi que de connaissances générales pour pouvoir participer aux expériences éducatives et mettre ces expériences à profit. Cet indicateur s'appuie sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance, un outil démographique qui permet de mesurer la maturité des enfants en matière d'apprentissage scolaire à partir d'un échantillon représentatif d'enfants à l'échelle de la province.

Utilisé au jardin d'enfants, cet instrument permet de mesurer la capacité des enfants d'apprendre à l'école dans les cinq domaines suivants : santé physique et bien-être; aptitude sociale; maturité affective; acquisition du langage et développement cognitif; et aptitude à communiquer et connaissances générales.

Comme nous l'avons signalé dans les précédents rapports d'étape annuels, entre 2007 et 2009, 71,5 p. 100 des enfants faisant l'objet de l'enquête ne montraient aucun signe de vulnérabilité. Cela signifie que la plupart des enfants ontariens réussissent à l'école, mais que certains d'entre eux risquent d'avoir des résultats moins bons et pourraient bénéficier d'un soutien supplémentaire pour favoriser leur apprentissage.

Les données corroborent l'opinion selon laquelle les enfants inscrits à la maternelle sont mieux préparés à aborder l'école que ceux qui ne l'ont pas fréquentée. Ces données sont recueillies chaque année auprès d'un tiers des conseils scolaires de l'Ontario. Autrement dit, il faut trois ans pour couvrir l'ensemble de la province. Les données collectées entre 2007 et 2009 constituent nos données de référence; le prochain cycle utilisé pour la production de rapports interviendra entre 2010 et 2012.

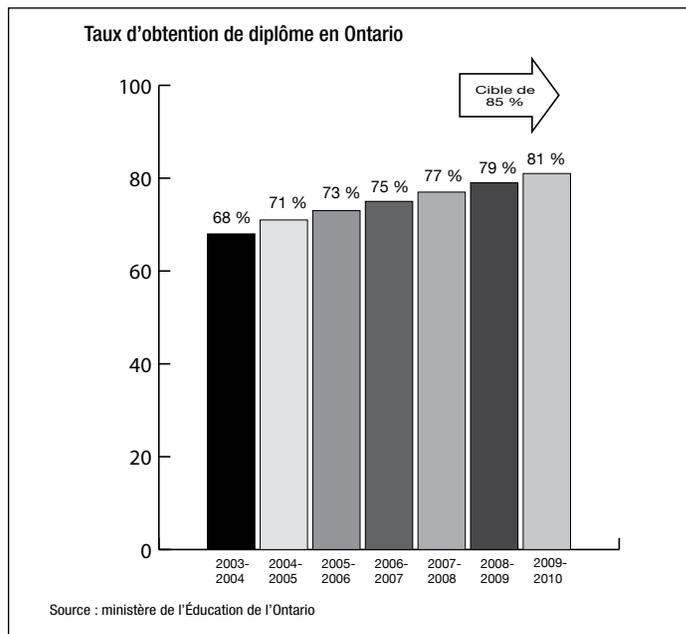
Indicateur n° 2 : Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Dans notre économie fondée sur le savoir et les compétences, obtenir un diplôme d'études secondaires est plus important que jamais. Les jeunes titulaires d'un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de décrocher un meilleur emploi et d'avoir une capacité de gain supérieure tout au long de leur vie.

Cet indicateur représente le pourcentage d'élèves du secondaire qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires de l'Ontario au cours de chaque année scolaire. Le taux d'obtention de diplôme en Ontario représente le pourcentage d'élèves d'une cohorte qui obtiennent ce diplôme dans les cinq années suivant celle au cours de laquelle ils ont commencé la 9^e année.

Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires en Ontario a augmenté entre les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010, passant de 79 à 81 p. 100. Le taux d'obtention de diplôme a augmenté de 13 points de pourcentage depuis 2003-2004. Ceci signifie qu'environ 72 000 élèves supplémentaires ont obtenu leur diplôme depuis l'année

2003-2004, alors que cela n'aurait pas été le cas si le taux était resté à son niveau de l'époque.



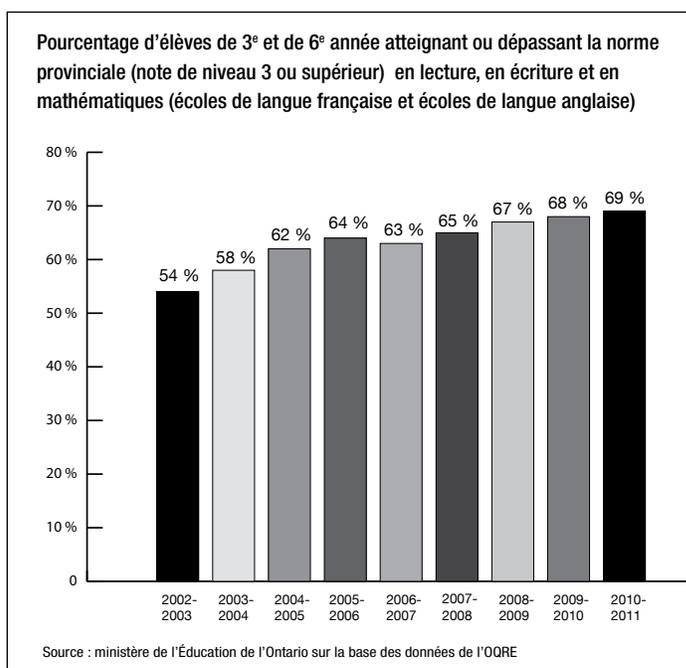
Indicateur n° 3 : Progrès scolaire

L'évaluation à l'échelle de la province est un instrument de mesure important des progrès réalisés par les enfants en littératie et en numératie; elle nous permet d'identifier les domaines à améliorer et de diriger les soutiens là où ils sont le plus nécessaires. Cet indicateur fournit des renseignements cruciaux pour la planification de l'apprentissage et de la réussite des élèves.

Cet indicateur est fondé sur l'évaluation provinciale de la réussite des élèves en fonction des objectifs d'apprentissage prévus par le curriculum de l'Ontario, qui est effectuée par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Il rend compte des résultats globaux obtenus en lecture, en écriture et en mathématiques par les élèves de 3^e et de 6^e année.

En 2010-2011, 69 p. 100 des élèves de 3^e et de 6^e année atteignent ou dépassent la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE. Ces chiffres dépassent les données de référence pour 2008-2009 (67 p. 100) et représentent une augmentation de 15 points de pourcentage par rapport à l'année 2002-2003. Ils indiquent qu'un plus grand nombre d'élèves maîtrise les compétences en lecture, en écriture et

en mathématiques qui conditionneront leur réussite à l'école secondaire, lors de leurs études postsecondaires et sur le marché du travail.



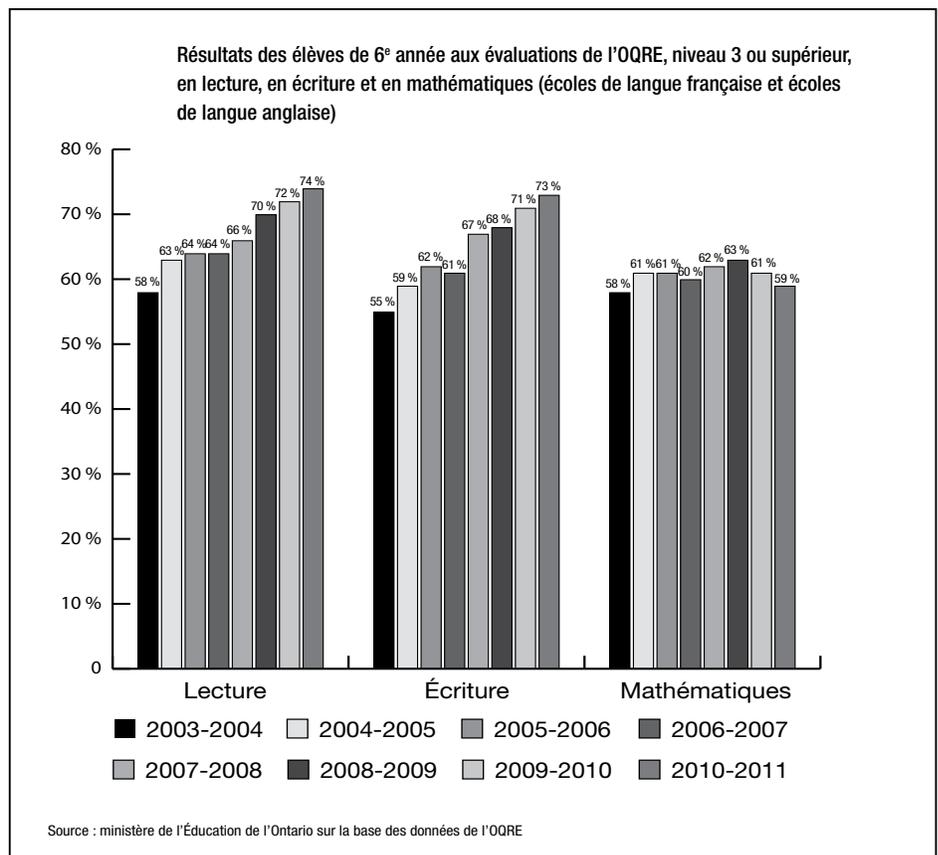
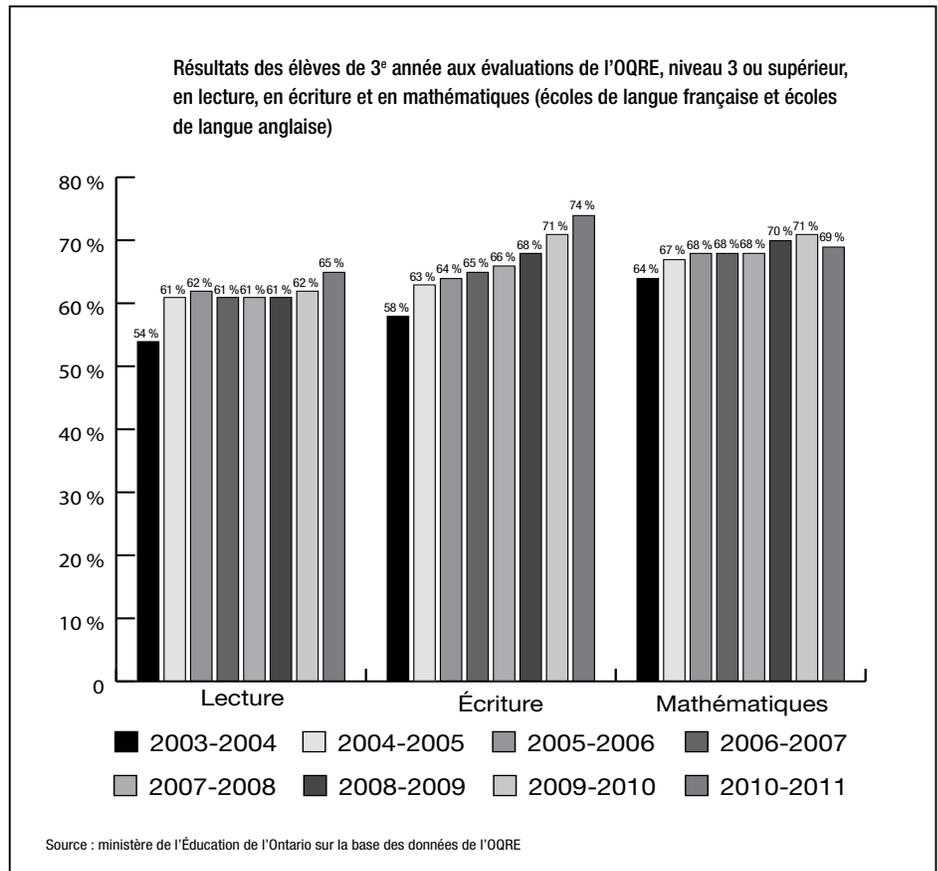
Pour l'année d'évaluation 2010-2011, 65 p. 100 des élèves de 3^e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 74 p. 100 en écriture et 69 p. 100 en mathématiques. Il convient de noter que la norme provinciale correspond à une note de niveau 3 ou d'environ « B ».

Pour l'année d'évaluation 2010-2011, 74 p. 100 des élèves de 6^e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 73 p. 100 en écriture et 59 p. 100 en mathématiques.

Par rapport aux résultats d'il y a huit ans, plus de 52 500 élèves de 3^e et de 6^e année supplémentaires atteignent ou dépassent la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques.

Depuis 2003, le gouvernement a réduit l'effectif des classes au cycle primaire, renforcé la formation professionnelle des enseignantes et enseignants et élevé le taux d'obtention de diplôme. Dans tout l'Ontario, 400 nouvelles écoles financées par les fonds publics ont été construites et 170 autres sont en cours de planification ou de construction. Au mois de septembre 2011, 50 000 enfants bénéficiaient du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein dans près de 800 écoles. Une fois intégralement mis en œuvre en 2014, le programme concernera environ 250 000 enfants.

Les élèves qui réussissent tôt à l'école sont mieux placés pour obtenir de bons résultats scolaires par la suite et suivre des études postsecondaires. C'est la garantie que l'Ontario aura la main-d'œuvre qualifiée qui lui permettra d'être compétitif sur le marché international.



Indicateur n° 4 : Poids à la naissance

Les enfants en santé ont davantage de chances de réussir dans pratiquement tous les aspects de leur vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Cet indicateur représente le pourcentage de nouveau-nés ayant un poids santé à la naissance compte tenu de leur âge gestationnel. Les études révèlent que les bébés qui naissent dans une famille à faible revenu ont plus souvent

un poids à la naissance inférieur à la normale, ce qui peut compromettre davantage leurs chances de vivre en bonne santé. Entre 2007 et 2009, 80 p. 100 des bébés ontariens avaient un poids santé à la naissance³.

Ces chiffres représentent les données de référence que nous utiliserons dans nos futurs rapports. Ils seront mis à jour en 2012.

Indicateur n° 5 : Mesure de faible revenu

La Stratégie de réduction de la pauvreté utilise la Mesure de faible revenu (MFR50) de Statistique Canada, dont l'année de référence est 2008, afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté infantile. La MFR50 représente le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à 50 p. 100 du revenu familial médian rajusté. Pour 2009, les seuils de la MFR50 sont déterminés en appliquant le taux d'inflation de l'Indice des prix à la consommation du Canada aux critères de MFR de l'année de référence. Les critères pour 2008 et 2009 sont présentés ci-dessous. En 2009, le seuil de la MFR50 s'élevait à 26 348 \$ pour un parent seul élevant un enfant et à 37 262 \$ pour un couple élevant deux enfants.

Critères établis de mesure de faible revenu (MFR50)

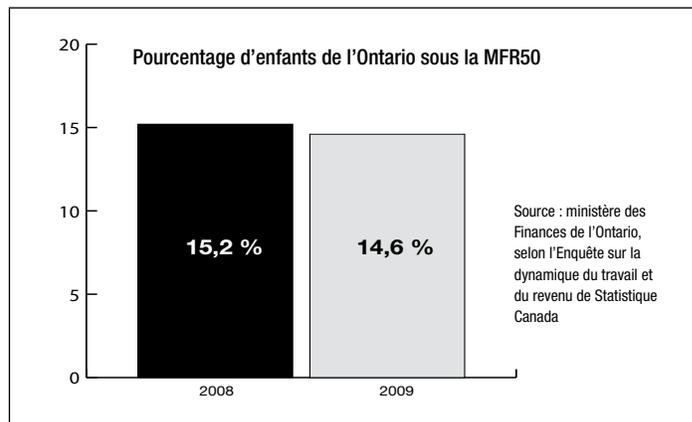
Taille du ménage	2008	2009
1 personne	18 582 \$	18 631 \$
2 personnes	26 279 \$	26 348 \$
3 personnes	32 185 \$	32 270 \$
4 personnes	37 164 \$	37 262 \$
5 personnes	41 551 \$	41 660 \$
6 personnes	45 516 \$	45 636 \$

En 2009, 14,6 p. 100 de tous les enfants de l'Ontario se situaient sous la MFR50, contre 15,2 p. 100 en 2008. Le nombre d'enfants se situant sous la MFR50 a diminué de 20 000 entre 2008 et 2009, passant de 412 000 à 392 000⁴.

L'objectif de la Stratégie de réduction de la pauvreté est de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 p. 100 en l'espace de cinq ans. En 2009, pendant la première année de mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, pourtant marquée par la

récession, celle-ci a permis à 20 000 enfants de sortir de la pauvreté et nous a rapprochés de notre objectif.

Les paiements de transfert ont un effet immédiat et direct sur la pauvreté. La Prestation ontarienne pour enfants et les prestations d'assurance-emploi sont les deux initiatives dont les effets sur la pauvreté ont été les plus importants en 2009. Le montant moyen des prestations provinciales pour enfants (incluant la Prestation ontarienne pour enfants et le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants) qui sont versées au cinquième des ménages ontariens avec enfants et ayant le revenu le plus faible a augmenté de 800 \$ entre 2008 et 2009. Ceci est dû à l'instauration de la Prestation ontarienne pour enfants versée mensuellement en 2008 et à son accélération en 2009. Le montant moyen des prestations d'assurance-emploi versées au cinquième des ménages ontariens avec enfants et ayant le revenu le plus faible a également augmenté d'environ 800 \$ en 2009.



³ Source : BORN Ontario (base de données périnatales Niday).

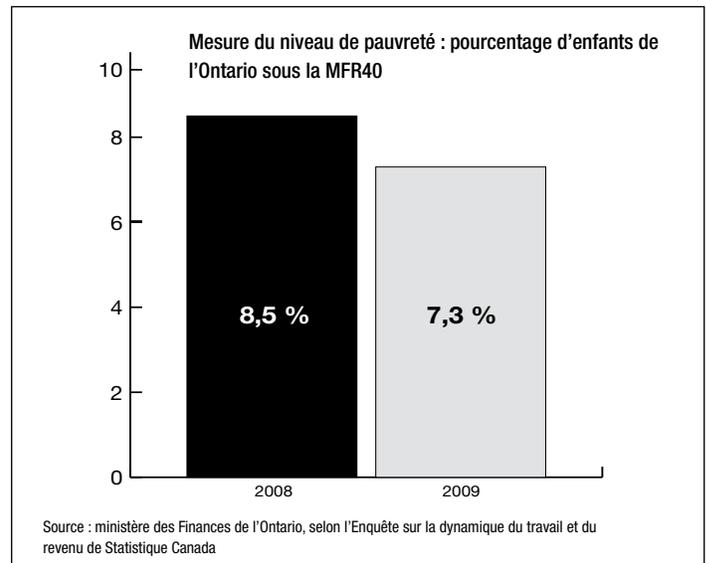
⁴ En utilisant la méthode de calcul de la MFR de Statistique Canada, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté aurait été de 393 000 et non de 392 000. Dans ce cas, le nombre d'enfants sortis de la pauvreté serait de 19 000, contre 20 000 en vertu de la méthode de calcul de la MFR de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

Indicateur n° 6 : Niveau de pauvreté

Certaines familles qui vivent dans une grande pauvreté sont confrontées à de graves difficultés pour rompre le cycle de la pauvreté et bâtir un avenir meilleur pour leurs enfants. L'indicateur du niveau de pauvreté nous montre en quoi la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario améliore le bien-être des personnes vivant dans une grande pauvreté au sein de notre société.

Cet indicateur est fondé sur la Mesure de faible revenu (MFR40), dont l'année de référence est 2008. Il représente le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à 40 p. 100 du revenu familial médian rajusté en 2008. Pour 2009, les seuils de la MFR40 sont déterminés en appliquant le taux d'inflation de l'IPC aux critères de 2008. En se fondant sur cette mesure, 196 000 enfants, soit 7,3 p. 100 de l'ensemble des enfants de l'Ontario, vivaient dans une grande pauvreté en 2009, ce qui représente une baisse par rapport à 2008 (230 000 enfants ou 8,5 p. 100). Entre

2008 et 2009, 34 000 enfants sont sortis de la grande pauvreté.



Indicateur n° 7 : Niveau de vie

Les indicateurs fondés sur le revenu sont un ensemble d'outils utilisés pour évaluer le bien-être des familles ontariennes et déterminer le nombre d'enfants pauvres dans la province. Il s'agit de mesures indirectes de la pauvreté partant du principe que les familles dont le revenu est insuffisant ne peuvent pas acheter certains produits de première nécessité. Ce postulat n'est pas toujours exact car il existe des services en nature, tels que les suppléments au loyer et les subventions pour la garde d'enfants, qui contribuent à augmenter le niveau de vie de certaines familles à faible revenu au-delà de ce que laisse supposer le montant de leurs revenus. D'un autre côté, le coût élevé de la vie dans certaines régions de la province ou les circonstances particulières auxquelles certaines familles font face, telles que des dépenses supplémentaires liées à la prise en charge d'une déficience, peuvent signifier qu'une famille dont le revenu est supérieur au seuil de pauvreté n'est pas assurée d'éviter la pauvreté.

L'Indice ontarien de défavorisation est une mesure de la pauvreté qui permet d'esquiver ces problèmes en

demandant directement aux familles si elles peuvent se payer certains produits de première nécessité que la plupart des familles ontariennes ont les moyens d'acheter et qu'elles tiennent pour acquis. L'indice traduit les réalités de la vie des Ontariennes et Ontariens à faible revenu et révèle certains aspects de la pauvreté que la seule mesure du revenu passe sous silence – par exemple l'exclusion sociale.

Cet indicateur est un instrument de mesure élaboré pour la Stratégie de réduction de la pauvreté par le Caledon Institute of Social Policy et la Daily Bread Food Bank, en partenariat avec Statistique Canada et le gouvernement de l'Ontario. L'Indice ontarien de défavorisation établit qu'une famille est défavorisée si elle ne peut pas se permettre de s'offrir au moins deux articles figurant sur une liste de dix⁵. L'indice inclut par exemple des questions comme « Êtes-vous en mesure de recevoir des soins dentaires, le cas échéant? » et « Mangez-vous des fruits et des légumes frais chaque jour? ».

En 2009, 8,7 p. 100 des enfants vivaient dans des familles ontariennes qui n'avaient pas accès à au moins deux articles,

⁵ Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le document intitulé « Developing a Deprivation Index: The Research Process », disponible en ligne à www.dailybread.ca et www.caledoninst.org.

ce qui représente une baisse notable par rapport aux 12,5 p. 100 enregistrés en 2008. L'indicateur évolue dans le même sens que les deux MFR fondées sur le revenu, ce qui semble indiquer que la Stratégie de réduction de la pauvreté a un impact réel sur la vie des enfants issus de familles à faible revenu en Ontario.

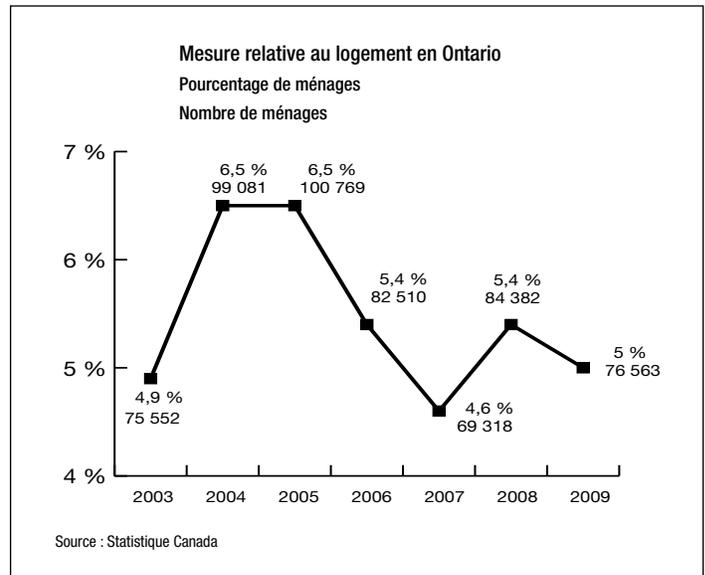
Il convient de noter que les questions relatives à la défavorisation figuraient dans un supplément de l'Enquête sur la population active pour les données de 2008, mais qu'elles ont été déplacées dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu en 2009. L'intitulé des questions est toutefois resté le même⁶.

Indicateur n° 8 : Mesure relative au logement en Ontario

Les enfants ont de meilleures chances de grandir et de s'épanouir – aux plans affectif, intellectuel et scolaire – lorsqu'ils vivent dans un logement sécuritaire et stable. Cet instrument de mesure nous indique combien de familles à faible revenu ayant des enfants font face à des coûts de logement disproportionnés par rapport au revenu du ménage, ce qui peut compromettre la capacité des enfants de grandir et de s'épanouir, et ce, même au sein d'un environnement favorable.

La Mesure relative au logement en Ontario représente le pourcentage de familles ayant des enfants de moins de 18 ans dont le revenu est inférieur à 40 p. 100 du revenu familial médian (MFR40) et qui consacrent plus de 40 p. 100 de leur revenu au logement.

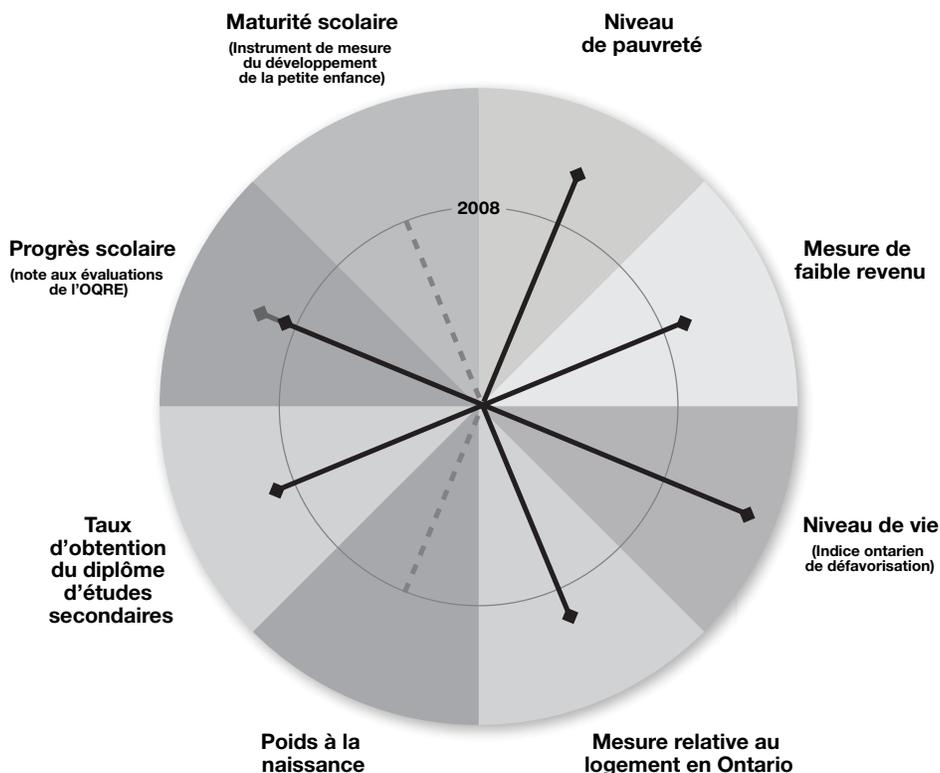
Le pourcentage d'enfants âgés de moins de 18 ans qui vivent dans une famille dont le revenu est inférieur à 40 p. 100 de la MFR40 a diminué entre 2008 et 2009, passant de 5,4 à 5 p. 100.



⁶ Pour la première année (2008), les questions relatives à la défavorisation figuraient dans un supplément de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada. Les limites du supplément de l'EPA en tant que véhicule des questions relatives à la défavorisation étaient nombreuses; en particulier, l'information sur le revenu était fondée sur l'estimation rétrospective des personnes interrogées plutôt que sur les renseignements des déclarants. Ces questions font désormais partie de la principale enquête sur le revenu, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). L'EDTR fournit des données sur le revenu fiables et recueillies à la source, avant et après impôt, ainsi que des données sociodémographiques bien plus détaillées. En outre, comme il s'agit d'une enquête longitudinale, l'EDTR peut permettre de mieux comprendre les dynamiques de la défavorisation et de la pauvreté.

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes

Le graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes est un croquis résumant les améliorations apportées au fil du temps pour chacun des huit indicateurs. Le cercle intérieur représente les données de référence, qui datent de 2008 pour tous les indicateurs. Les barres partant du centre du cercle montrent les progrès réalisés chaque année. Une barre qui dépasse la circonférence du cercle intérieur indique une amélioration des résultats. Plus la barre est éloignée du cercle, plus l'amélioration est importante. Une barre qui s'arrête à l'intérieur du cercle est le signe que les résultats se sont détériorés.



Indicateurs – Stratégie de réduction de la pauvreté

Progrès enregistrés pour chaque indicateur pour 2009-2010 et 2010-2011.

Les données concernant le poids à la naissance et la maturité scolaire seront disponibles en 2012.

2010-2011
 2009-2010
 Disponible en 2012

Romp le cycle : Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario	2006-2007	2007-2008	Lancement de la stratégie 2008-2009	Première année 2009-2010	Deuxième année 2010-2011	Évolution
Indicateur	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Poids à la naissance*		80 %		S/O		S/O
Maturité scolaire (Instrument de mesure du développement de la petite enfance)*		71,5 %		S/O		S/O
Progrès scolaire** (résultats combinés des élèves de 3 ^e et de 6 ^e année)			67 %	68 %	69 %	Progrès
Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires			79 %	81 %		Progrès
Mesure de faible revenu (MFR50)			15,2 %	14,6 %		Progrès
Niveau de pauvreté (MFR40)			8,5 %	7,3 %		Progrès
Niveau de vie (Indice ontarien de défavorisation)***			12,5 %	8,7 %		Progrès
Mesure relative au logement en Ontario (MFR40)			5,4 %	5 %		Progrès

Remarques : * Sur un cycle de trois ans. Le prochain cycle utilisé pour la production de rapports commencera en 2012.

** Les résultats de l'OQRE en matière de progrès scolaire pour 2010-2011 ont été publiés pendant l'été 2011. Les autres données pour 2010-2011 seront disponibles en 2012.

*** Les questions relatives à la défavorisation ont été changées d'enquête, ce qui a pu avoir une incidence sur les résultats. Il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de l'évolution d'une année sur l'autre.

4. PERSPECTIVES

À L'HORIZON 2012

Malgré les effets d'un climat économique difficile, des progrès mesurables ont été réalisés pour améliorer la vie – et les perspectives d'avenir – des enfants et des familles à l'échelle de la province.

Une collaboration efficace

Quand nous avons lancé la Stratégie de réduction de la pauvreté il y a trois ans, il ne faisait aucun doute que notre objectif – réduire la pauvreté infantile de 25 % en cinq ans – constituait un projet audacieux et sans précédent.

Mais des améliorations commencent à apparaître. Les progrès sont au rendez-vous.

La prévalence de la pauvreté infantile en Ontario a baissé de 15,2 p. 100 en 2008 à 14,6 p. 100 en 2009, ce qui signifie que 20 000 enfants sont sortis de la pauvreté. Nous avons réalisé des progrès importants malgré la récession économique mondiale.

L'évolution du nombre d'enfants vivant dans une grande pauvreté est encore plus encourageante. La prévalence de la grande pauvreté chez ces enfants a diminué entre 2008 et 2009, passant de 8,5 à 7,3 p. 100, c'est-à-dire que 34 000 enfants sont sortis de la grande pauvreté.

En outre, notre indicateur du niveau de vie nous montre que le nombre d'enfants vivant dans des familles qui sont dans l'incapacité de s'offrir au moins deux articles essentiels a diminué, passant de 12,5 p. 100 en 2008 à 8,7 p. 100 en 2009.

Aujourd'hui et par rapport aux résultats d'il y a huit ans, 52 500 élèves du palier élémentaire supplémentaires atteignent ou dépassent la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques, et le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires a atteint 81 p. 100, ce qui représente une augmentation de 13 points de pourcentage depuis 2003-2004.

Tout en reconnaissant que l'incertitude économique devrait se poursuivre en 2012, nous considérons qu'il est essentiel de protéger les progrès que nous avons réalisés ensemble au cours des huit dernières années. Nous continuons d'appuyer la Stratégie de réduction de la pauvreté, ce qui implique de poursuivre nos investissements en faveur des Ontariennes et Ontariens – en particulier des enfants et de nos concitoyens les plus vulnérables – en vue de pouvoir renforcer les progrès remarquables déjà accomplis.

Aller de l'avant

Dans la perspective de 2012, nous restons déterminés à atteindre les objectifs à long terme de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario et à concrétiser notre vision d'une province où chaque personne a la possibilité de réaliser ses ambitions, de réussir et d'apporter sa contribution :

- Le Comité d'accomplissement des résultats, présidé par le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, l'honorable docteur Eric Hoskins, et composé de ministres, de députés provinciaux et de spécialistes externes, se reformera l'année prochaine pour poursuivre son action importante en vue de guider et de contrôler la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- La Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario rendra ses conclusions en juin 2012, et nous attendons avec impatience de recevoir ses recommandations pour améliorer la pertinence, la coordination et la transparence du système de services sociaux.
- En janvier 2012, nous réduirons de 30 p. 100 le montant moyen des droits de scolarité pour les étudiants collégiaux et universitaires inscrits à plein temps à un programme de premier cycle et dont les familles gagnent moins de 160 000 \$ par an, afin que l'éducation postsecondaire reste à leur portée.

- La *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* entrera en vigueur en 2012 et bénéficiera à de nombreux organismes à l'échelle de la province, y compris à ceux qui fournissent une aide en termes d'alimentation, d'emploi et de logement.
- Le réseau d'échange pour l'innovation sociale de l'Ontario sera lancé début 2012 pour contribuer à renforcer le secteur de l'entreprise sociale et, de fait, pour favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- Nous poursuivons la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui est soutenue par des investissements dont le montant atteindra 93 millions de dollars par an d'ici à 2013-2014, en vue d'améliorer les résultats chez les enfants confrontés à des problèmes de santé mentale.
- La mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein continuera de s'étendre pour concerner environ 120 000 élèves en 2012-2013, avec pour objectif une mise en place intégrale à l'échelle de la province d'ici à 2014.
- Nous resterons à l'écoute de tous les Ontariens et Ontariennes et poursuivons notre collaboration avec nos concitoyens pendant l'élaboration de la prochaine étape de notre stratégie.

Nous continuons d'exhorter le gouvernement fédéral à appuyer les efforts de l'Ontario en matière de réduction de la pauvreté et à collaborer avec nous en offrant un financement stable dans des domaines clés tels que la garde d'enfants et l'apprentissage des jeunes enfants, les communautés autochtones, la santé et la formation professionnelle. Par ailleurs, nous poursuivons nos efforts pour en appeler à des changements indispensables en matière d'assurance-emploi afin que les travailleurs de l'Ontario bénéficient d'un soutien adéquat.

Nous encourageons les administrations municipales et les organismes sans but lucratif – ainsi que chaque Ontarienne et chaque Ontarien – à participer à ces efforts d'une importance cruciale, et à reconnaître que la réduction de la pauvreté est l'affaire de tous.

Conclusion

À l'heure de faire état des progrès réalisés pendant les trois premières années de la stratégie, nous devons garder à l'esprit que les indicateurs ne sont pas que de simples statistiques. Les vies et les possibilités d'avenir des particuliers et des familles dont il est question sont bien réelles. Nous savons que le rêve d'une génération – par exemple, aller au collège ou à l'université – devient l'attente de celle qui suit. Nous savons que le fait de permettre à un enfant de rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté aura des effets pour de nombreuses générations à venir, ce qui souligne l'importance cruciale de l'action qui est la nôtre aujourd'hui.

En tant que gouvernement, en tant que professionnels et bénévoles qui agissons chaque jour dans nos collectivités pour aider les groupes de population qui sont les plus vulnérables en Ontario, et en tant que citoyens, nous avons la possibilité de modifier durablement la vie des Ontariennes et Ontariens vivant dans la pauvreté. Cet objectif sera bientôt atteint et nous tenons à remercier sincèrement tous les Ontariens et Ontariennes qui s'impliquent pour faire bouger les choses chaque jour.



